



Office National de l'Emploi

AGIR ENSEMBLE POUR L'EMPLOI



**RAPPORT QUINQUENNAL
DES STATISTIQUES DU TRAVAIL
DE 2019 A 2023**

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale
Office National de l'Emploi
ONEM



**RAPPORT QUINQUENNAL
DES STATISTIQUES DU TRAVAIL DE 2019 A 2023**

Décembre 2023

Table des matières

<i>MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</i>	6
<i>MEMBRES DU COMITE DE GESTION</i>	8
<i>AVANT-PROPOS</i>	10
<i>REMERCIEMENTS</i>	12-13
<i>LISTE DES FIGURES</i>	14
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i>	14-15
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	15
<i>CHIFFRES CLES</i>	16
INTRODUCTION	17-18
1. Contexte et justification	17
2. Objectif	18
3. Méthodologie	18
4. Résultats attendus	18
CHAPITRE I GENERALITES SUR LE MARCHÉ CONGOLAIS DU TRAVAIL	19-20
I.1. Généralités	20
I.2. Définition	20
I.3. Quelques Caractéristiques	21
CHAPITRE II PRESENTATION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI	22-2
II.1. Cartographie de l'ONEM	23
II.2. Création	23-24
II.3. Mission	24
II.4. Directions Provinciales et Antennes	24
II.5. Services	24
II.5.1. Demandeurs d'emploi	24-25
➤ Intermédiation	24
➤ Accompagnement	24
➤ Le soutien à la mobilité géographique	25
➤ La validité des compétences	25
➤ Des actions spécifiques pour les jeunes	25
II.5.2. Employeurs	25
II.5.3. Gouvernement	25
II.6. Partenaires	25
II.7. Champs d'action	25
II.8. Ressources	26
II.9. Programmes de l'ONEM	26-27
II.9.1. Programme sur les Techniques de Recherches de l'Emploi (PTRE)	26
II.9.2. Programme Emploi Diplômé (PED)	26
II.9.3. Projet d'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business (PEJAB)	26
II.9.4. Programme d'Orientation Professionnelle en milieu Scolaire (POPS)	27
II.9.5. Programme Observatoire du Marché de l'Emploi (POME)	27
II.10. DEFIS ET ENJEUX	27-28
CHAPITRE III. STATISTIQUES DU TRAVAIL	29-58
III.1. Définition	30
III.2. SERVICES AUX PARTICULIERS : DONNEES DE L'INTERMEDIATION	31-51
III.2.1. Accueil et enregistrement des demandeurs d'emploi	31-33
III.2.2. Placement des demandeurs d'emploi	33-35
III.2.3. Emploi indépendant des demandeurs d'emploi : entrepreneuriat	35-37
III.3. SERVICES AUX ENTREPRISES : DONNEES DES EMPLOYEURS	37-56
III.3.1. Les offres d'emploi	37-40
III.3.2. Contrat de travail des travailleurs nationaux	40-44
III.3.2.1. Contrat de travail reçus des Travailleurs Nationaux	41-42

III.3.2.1.2. Contrat de travail visé des Travailleurs Nationaux	43-44
III.3.2.1.3. Mouvement des travailleurs nationaux : pertes d'emploi	45-46
III.3.2.2. Contrats de travail des travailleurs étrangers	47-51
III.3.2.2.1. Contrats de travail des travailleurs étrangers programmés	47
III.3.2.2.2. Contrats de travail visés des travailleurs étrangers	48-50
III.3.2.2.3. Mouvement des travailleurs étrangers	51
III.3.3. ENTREPRISES CONTRIBUABLES	51-52
III.3.4. GESTION ET CONTROLE DES SERVICES PRIVES DE PLACEMENT (SPP)	53
III.3.5. INDICATEUR DU MARCHÉ DE TRAVAIL	54-56
III.3.5.1. PRINCIPAUX INDICATEURS DU MARCHÉ DE TRAVAIL DE LA LA 19 ^{ème} CONFERENCE INTERNATIONALE	55
III.3.5.2. INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE LIES A L'EMPLOI (ODD)	56
III.3.5.3. INDICATEURS PRODUITS PAR DES ENQUETES ANTERIEURES EN RDC	56
CHAPITRE V. LOIS ET TEXTES REGLEMENTAIRES	57-59
CONCLUSION	60-61
ANNEXES	62-99
- LISTE DES TABLEAUX ANNEXES	63
- SERVICES AUX PARTICULIERS : DONNEES DE L'INTERMEDIATION	64-70
- CONTRAT DE TRAVAIL	71-72
- SERVICES AUX ENTREPRISES : DONNEES DES EMPLOYEURS	73-75
- CONTRAT DE TRAVAIL	76-93
- LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION PONCTUELLE DE PRODUCTION DES STATISTIQUES DU TRAVAIL	94





S.E Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO
Président de la République, Chef de l'Etat



S.E. Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



S.E. Madame Claudine NDUSI M'KEMBE
Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS JUILLET 2023



Monsieur Yannick LUMBU NGOY
Président du Conseil d'Administration de
l'Office National de l'Emploi « ONEM »



Me Fanon BEYA NGOMBE Directeur Général
de l'Office National de l'Emploi « ONEM »



Madame Patricia GIESKES VERINGA
Administrateur à l'Office National de l'Emploi
ONEM



Monsieur BANZA MARMON
Administrateur à l'Office National de l'Emploi
ONEM



Monsieur Gabriel-Francis TAMBALA
LUKINU Administrateur à l'Office National
de l'Emploi ONEM



Membre du Comité de Gestion

MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE



Me Fanon BEYA NGOMBE
Directeur Général ONEM



Monsieur André MAVUNGU MBUNGA
Directeur Général Adjoint
ONEM

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

L'Office National de l'Emploi, « ONEM » en sigle est un établissement public à caractère technique et social, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière. Il a pour objectif entre autre d'établir les statistiques, de rassembler et de diffuser trimestriellement les informations relatives au marché du travail.



C'est en exécution de cet objectif que la Direction Générale a mis en place une commission ponctuelle pour la production desdits statistiques.

Il sied de noter que pendant plus de cinq ans, l'office n'avait pas publié des rapports statistiques du travail. Voulant remédier à cette situation, la Direction Générale a initié la production d'un rapport quinquennal couvrant la période allant de 2019 à 2023. Cette décision a pour but de relancer non seulement la production mais aussi la publication des statistiques périodiques.

Nous saluons donc cette initiative prise par la nouvelle équipe dirigeante de cet Office, car ces statistiques du travail permettent de dégager les tendances sur l'évolution des emplois en RDC, en vue de permettre au Gouvernement de la République de bien exécuter son programme dans le secteur de l'emploi, surtout pour l'emploi des jeunes.

Ce rapport quinquennal basé sur les chiffres doit présenter aussi les résultats aux différents partenaires afin d'analyser les programmes d'appui à l'emploi, selon une approche holistique, car l'emploi dépend d'une multitude d'actions qui affectent l'offre et la demande de travail.

Conséquemment à la production du rapport des statistiques du travail, la présentation et le calcul de quelques indicateurs du Marché du Travail seront de mise. Ces indicateurs répondent bien entendu à l'obligation de l'Office National de l'Emploi de se conformer aux exigences internationales.

Eu égard à ce qui précède, ce rapport quinquennal de statistiques du travail de 2019 à 2023 prouve à suffisance combien les moyens disponibles (humains, matériels et financiers) ont été mis à contribution pour s'y faire.

S.E. Madame NDUSI M'KEMBE Claudine
Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

L'Office National de l'Emploi, ONEM en sigle, en sa qualité de Service Public d'Emploi de la République Démocratique du Congo, poursuit la mission fondamentale d'assurer la promotion de l'emploi ainsi que l'organisation du Marché de l'emploi, en collaboration avec les organismes intéressés, sur l'ensemble du territoire national.

Afin de mieux accomplir cette mission, l'un des objectifs assignés à notre Office est d'établir les statistiques, de rassembler et de diffuser trimestriellement les informations relatives au Marché du travail.

Fort de cette optique, nous avons pris l'initiative dès notre entrée en fonction en qualité du Directeur Général, d'instituer une Commission dénommée « **COMMISSION PONCTUELLE DE PRODUCTION DES STATISTIQUES DU TRAVAIL** », CPPST en sigle, afin de produire des rapports statistiques périodiques.

L'option telle que définie doit demeurer d'actualité, à partir de l'année 2024, de sorte qu'à la fin de chaque période, un rapport sur les statistiques du travail soit produit par l'exploitation des données des sources primaires et secondaires sur l'emploi.

Par conséquent, un « rapport quinquennal des statistiques du travail de 2019 à 2023 » est élaboré par la Commission ad hoc en vue de rendre disponible des informations liées à l'emploi et au travail.

A cet effet, il sied de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à la réalisation dudit rapport.

Nous adressons nos remerciements patriotiques au Chef de l'Etat, Son Excellence **Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, qui dans sa vision réaliste, a porté son choix sur notre modeste personne pour présider aux destinées de cet Etablissement public afin de matérialiser sa politique des actions concrètes.

Nous remercions également Monsieur le Premier Ministre, Son Excellence **Jean Michel SAMA LUKONDE KYENGE** et tout son Gouvernement, en particulier



la Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, Son Excellence Madame **Claudine NDUSI M'KEMBE**, pour la confiance tous azimuts placée en notre personne.

Nos remerciements s'adressent en outre aux membres du Conseil d'Administration de l'Office National de l'Emploi pour tout appui apporté à notre plan d'actions stratégiques.

Tout en remerciant très particulièrement le Directeur Général Adjoint de l'Office National de l'Emploi, Monsieur **André MAVUNGU MBUNGA** pour sa collaboration efficiente, nous formulons nos remerciements les plus sincères à l'ensemble du personnel de cet Etablissement public à caractère technique et social qui, depuis notre avènement en qualité du Directeur Général, ne ménage aucun effort à traduire en actes notre vision managériale au profit de notre cher Office.

Enfin, nous rendons un vibrant hommage aux membres de la Commission Ponctuelle de Production des Statistiques du Travail, « CPPST » en sigle, pour leurs dévouements et assiduité affichés dans la réalisation de ce rapport.

Me Fanon BEYA NGOMBE
Directeur Général



LISTE DES FIGURES

➤ *Figure 1. Cartographie de l'ONEM*

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.	<i>Répartition des demandeurs d'emploi par provinces de 2019 à 2023</i>
Graphique 2.	<i>Evolution des demandeurs d'emploi de 2019 à 2023</i>
Graphique 3.	<i>Répartition des demandeurs d'emploi par genre de 2019 à 2023</i>
Graphique 4.	<i>Répartition des demandeurs d'emploi par âge de travail</i>
Graphique 5.	<i>Répartition des demandeurs d'emploi par niveau d'études</i>
Graphique 6.	<i>Evolution de demandeurs d'emploi placés 2019-2023</i>
Graphique 7.	<i>Répartition de demandeurs d'emploi placés par province 2019-2023</i>
Graphique 8.	<i>Répartition de demandeurs d'emploi placés par Branches d'activités 2019-2023</i>
Graphique 9.	<i>Evolution des offres d'emploi province de 2019 à 2023</i>
Graphique 10.	<i>Répartition des offres d'emploi par province de 2019 à 2023</i>
Graphique 11.	<i>Répartition des proportions offres d'emploi par branches d'activités de 2019 à 2023</i>
Graphique 12.	<i>Répartition des proportions offres d'emploi par branches d'activités de 2019 à 2023</i>
Graphique 13.	<i>Répartition de contrats des travailleurs nationaux reçus par province 2019 - 2023</i>
Graphique 14.	<i>Répartition de contrats des travailleurs nationaux reçus par branches d'activités 2019 - 2023</i>
Graphique 15.	<i>Répartition des contrats de travail des travailleurs nationaux visés de 2019 à 2023</i>
Graphique 16.	<i>Répartition des contrats de travail visés des travailleurs nationaux par provinces de 2019 à 2023</i>
Graphique 17.	<i>Répartition des contrats de travail visés des travailleurs nationaux par branches d'activités de 2019 à 2023</i>
Graphique 18.	<i>Répartition de contrats de travail visés des travailleurs nationaux par branche d'activités et par type de contrat</i>
Graphique 19.	<i>Evolution des contrats visés des travailleurs nationaux par genre de 2019 à 2023</i>
Graphique 20.	<i>Nombre d'entreprises ayant déclaré les pertes d'emploi</i>
Graphique 21.	<i>Répartition des pertes d'emploi par branches d'activités de 2019 à 2023</i>
Graphique 22.	<i>Répartition des pertes d'emploi par branches d'activités de 2019 à 2023</i>
Graphique 23.	<i>Répartition des pertes d'emploi par leur cause de 2019 à 2023</i>
Graphique 24.	<i>Répartition des contrats de travail des travailleurs étrangers programmés pour visa par branches d'activités</i>
Graphique 25.	<i>Répartition des contrats de travail des travailleurs étrangers programmés pour visa par provinces</i>
Graphique 26.	<i>Répartition des contrats de travail visés des travailleurs étrangers par branche d'activité et par genre</i>
Graphique 27.	<i>Evolution Types des contrats de travail visés des étrangers (CDD et CDI) par branche d'activité</i>
Graphique 28.	<i>Répartition des contrats de travail visés des travailleurs étrangers par nationalité</i>
Graphique 29.	<i>Répartition des contrats de travail des travailleurs par continent</i>
Graphique 30.	<i>Répartition des causes de pertes d'Emploi</i>
Graphique 31.	<i>Evolution des entreprises par année</i>
Graphique 32.	<i>Répartition des effectifs des employés par branche d'activités</i>
Graphique 33.	<i>Evolution des effectifs déclarés par année</i>

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AASEP	Association Africaine des Services d'Emploi Publics
AMSEP	Association Mondiale Des Services d'Emploi Publics
BIT	Bureau International du Travail
CDD	Contrat à Durée Déterminé
CDI	Contrat à Durée Indéterminé
CITI	Classification Internationale Type par Industrie
CNEE	Commission Nationale de l'Emplois des Etrangers
CPPST	Commission Ponctuelle de Production Des Statistiques du Travail
D.E	Demandeur d'Emploi
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
INPP	Institut National de Préparation Professionnelle
MTEPS	Ministère du Travail, Emploi et Prévoyance Sociale
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONEM	Office National d'Emploi
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAPE	Plan d'Action de Promotion d'Emploi
PED	Programme Emploi Diplômé
PEJAB	Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PPTD	Programme Pays de Promotion du Travail Décent
PTRE	Programme sur les Techniques de Recherches de l'Emploi
RDC	République Démocratique du Congo
SE	Son Excellence
SIAMT	Système d'Information et d'Analyse sur le Marché du Travail
SPP	Service Privé de Placement
TPME	Très Petites et Moyennes Entreprises
TUA	Traité de l'Union Africaine
YEN	Youth Employment Network



CHIFFRES CLES

- Total Demandeurs d'emploi enregistrés : 254 216 personnes dont 172.867 hommes et 81 349 femmes
- Demandeurs d'emploi étant dans le chômage durant plus de 3 ans : 131.938 personnes
- Demandeurs d'emploi Licenciés enregistrés: 61 012 personnes
- Demandeurs d'emploi Gradués enregistrés : 93.475 personnes
- Demandeurs d'emploi Diplômés d'Etat enregistrés : 75.299 personnes
- Demandeurs d'emploi placés : 77.124 personnes
- Offres d'emploi reçues : 21.954
- Contrats de travail des travailleurs nationaux reçus pour visa : 686.074
- Contrats de travail des travailleurs nationaux visés : 614.738
- Types de contrats de travail des travailleurs nationaux visés : 381.139 CDD et 233.599 CDI
- Pertes d'emploi des travailleurs nationaux enregistrés : 17.849
- Causes majeures de perte d'emploi des travailleurs nationaux :
 - Expiration normale du contrat de travail : 5.785 cas
 - Démission : 5.348 cas
- Contrats de travail des travailleurs étrangers programmés pour visa : 35.822
- Contrats de travail des travailleurs étrangers visés : 11.897
- Types de contrats de travail des travailleurs étrangers visés : 6.681 CDD et 5.216 CDI
- Pertes d'emploi des travailleurs étrangers enregistrés : 2.981
- Causes majeures de perte d'emploi des travailleurs étrangers :
 - Expiration normale du contrat de travail : 2.230 cas
 - Démission : 487 cas



INTRODUCTION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans l'une de ses missions spécifiques lui assignées par le Gouvernement de la RDC, l'ONEM se doit d'établir les statistiques, de rassembler et de diffuser trimestriellement les informations relatives au marché du travail.

Depuis la création de l'Office en 2002, la production des statistiques du travail constitue l'apanage des activités principales parmi lesquelles ses compétences techniques doivent accomplir en vue de répondre efficacement et positivement aux exigences de la tripartite (Gouvernement – Employeurs – Travailleurs) de la RDC et de l'Organisation Internationale du Travail.

C'est en 2013, sur base de la lettre référencée ONEM/DG/SDG/ET/271/2013 du 13 septembre 2013, que la Direction Générale avait régularisé administrativement la constitution de la « *Commission chargée des statistiques des emplois créés (nationaux et étrangers) par secteurs et branches d'activités* » en vue de répondre à la proposition concrète et aux recommandations du Forum National de l'Emploi et à la demande expresse de son Excellence Monsieur le Premier Ministre adressée au Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, de produire les informations détaillées sur le marché congolais du travail. Cette commission ad hoc avait pour mission de :

- dégager les effectifs des nationaux et étrangers selon les secteurs et branches d'activités opérationnelles ;
- dégager les secteurs porteurs de croissance en vue de la création des emplois nationaux ;
- déterminer les filières de métiers à fort déficit interne en vue de l'orientation et de la formation des jeunes ;
- présenter les initiatives et projets de jeunes en vue de l'appui au financement.

Il sied de signaler par ailleurs que cette Commission avait eu à produire des rapports annuels des statistiques du travail jusqu'en 2022 sans qu'ils ne soient officiellement publiés.

C'est pourquoi, à partir du mois de septembre 2023, sous l'impulsion de la nouvelle Direction Générale, conduite par Monsieur le Directeur Général Fanon BEYA NGOMBE, la Commission de production des statistiques du travail a été instruite de reprendre ses activités sous le nouveau format intitulé : « *Commission Ponctuelle de Production des Statistiques du Travail, en sigle CPPST* ».

Celle-ci est composée de 3 organes dont le Comité Exécutif, le Secrétariat Technique et l'équipe d'Appoints ; et a eu une durée de travail de 3 mois, soit de 15 septembre au 15 décembre 2023, en vue de compiler les données sur l'emploi dans un document, intitulé : « *Rapport quinquennal des statistiques du travail de 2019 à 2023* ».

1. OBJECTIF

La CPPST a pour objectif principal d'élaborer le rapport quinquennal des statistiques du travail de 2019 à 2023 dans les 3 mois (septembre à décembre 2023) et de le publier officiellement pour le compte du Gouvernement, des planificateurs, des Organisations professionnelles des employeurs et des travailleurs, du monde scientifique et académique, des partenaires bilatéraux et multilatéraux etc.

2. METHODOLOGIE

La démarche suivie pour l'élaboration dudit rapport a consisté à rassembler les rapports annuels des statistiques du travail antérieur non publiés de 2019 à 2022 ainsi que la documentation récente sur l'emploi ; à collecter les données sur l'emploi dans les rapports, les enquêtes et les études antérieurs réalisés ; et à organiser la vidéo conférence avec tous les Directeurs Provinciaux et Chefs d'Antennes de l'ONEM en vue de collecter les données de statistiques du travail de 2023.

Les séances de travail de collationnement de données par les experts, membres du Comité Technique et les vacataires, membres de l'équipe d'Appoints ont été organisées tous les jours, du lundi à samedi, de 14 heures à 20 heures.

A la fin de chaque semaine, un rapport hebdomadaire était élaboré et transmis au Comité Exécutif pour suivi et contrôle périodique.

3. RESULTATS ATTENDUS

Le rapport quinquennal des statistiques du travail de 2019 à 2023 est élaboré et publié officiellement : les tendances du marché national du travail sont dégagées, les secteurs et branches d'activités à forte croissance d'emploi sont identifiés.



Chapitre I GENERALITES SUR LE MARCHE CONGOLAIS DU TRAVAIL

I.1. GENERALITES

La RDC est le deuxième plus vaste pays d'Afrique après l'Algérie avec une superficie de 2.345.409 km². Les projections, sur la base du dernier recensement et du croit démographique moyen sur la période, situent sa population à plus de 84 millions habitants en 2018, dont moins de 68% vivent en milieu rural, la RDC est un pays en expansion. Sa richesse se mesure à l'aune de ses 80 millions d'hectares de terres arables et plus de 1 100 minéraux et métaux précieux et stratégiques répertoriés, il a le potentiel de devenir l'un des pays les plus riches du continent africain et peut avoir un effet d'entraînement positif sur la croissance et le développement du continent.¹

C'est depuis plus d'une vingtaine d'année que notre pays est confronté à l'insécurité surtout dans sa partie Est. Au fil des années, les conflits armés et violences intercommunautaires multiples ont entraîné une très forte vulnérabilité des populations. La problématique des mouvements de population représente plus de la moitié des besoins humanitaires, avec notamment plus de 2,1 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le contexte humanitaire actuel est aggravé par la volatilité du contexte politique, le ralentissement économique et l'augmentation des violences intercommunautaires.

I.2. DEFINITION

Le marché du travail est le point de rencontre entre une demande de compétences (par les employeurs) et des personnes qui peuvent la satisfaire (les offreurs de compétences).

En outre, le marché du travail désigne un lieu de rencontre entre une offre de travail et une demande de travail, où se fixe le montant de la rémunération du travail (c'est-à-dire le taux de salaire).

On y recense des **offreurs de travail**, c'est-à-dire des individus qui se proposent d'exercer une activité productive rémunérée et déclarée, et des **demandeurs de travail** (employeurs : entreprises, administrations publiques, associations...) qui font appel aux travailleurs pour réaliser une production, marchande ou non marchande. Le service échangé sur ce marché est donc ici le travail lui-même, dont le « prix » correspond à la rémunération.

Le marché du travail en RDC se caractérise par un déséquilibre entre l'offre de la main d'œuvre (issue des ménages) et sa demande (exprimée par les Entreprises et les Administrations).

¹ Organisation Internationale du Travail (OIT) : programme pays de promotion du travail décent (PPTD) pour la République Démocratique du Congo 2021 – 2024, novembre 2021

I.3. QUELQUES CARACTERISTIQUES

La RDC est un pays riche en ressources naturelles. L'étendue de ses richesses contraste avec l'ampleur de la pauvreté et le faible niveau de développement humain de sa population. L'incidence de la pauvreté monétaire (63%) se situe aussi à un niveau supérieur à la moyenne sous régionale (44%). La proportion des populations pauvres est passée de 71,3% à 63,4% entre 2005 et 2012.

Durant cette période, la RDC a pu sortir de la pauvreté 7,9% de la population. La pauvreté est comparativement moins ressentie en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle s'est manifestée en 2005 autour de 61,5% en milieu urbain contre 75,7% en milieu rural et 60,4% contre 65,2% en 2012.

Il se dégage également que le profil du trend de croissance de la RDC n'est pas pro-pauvre au regard de sa faible sensibilité sur la pauvreté et par extrapolation non créatrice d'emplois décents suffisants (1,13% de réduction annuelle moyenne de la pauvreté entre 2005 et 2012).

Les données disponibles sur le marché du travail illustrent un déficit qui caractérise le secteur de l'emploi en RDC. Pour une population active évaluée à près de 27,5 millions de personnes, seulement 4% sont employés dans l'économie formelle, 72% œuvrent dans l'économie informelle, et 24% sont de véritables chômeurs. En 2006, l'économie formelle ne représentait qu'un effectif de 660.089 actifs, soit 2,4% des actifs, répartis de la manière suivante : 272.580 dans l'administration publique, 290.509 dans le secteur moderne privé, 100.000 dans les forces armées.²

Le taux d'activité est plus élevé en rural qu'en milieu urbain, l'activité agricole emploie davantage la population rurale qui se compose de plus de 65% de la population totale. Généralement il y a plus d'actifs que d'actives. Du point de vue de la structure d'âge, quels que soient le sexe et le milieu considéré, le taux d'activité atteint son maximum chez les personnes de 30 à 49 ans (au tour de 90%) dont (plus de 95% pour les hommes et plus de 85 % pour les femmes.

Le taux d'emploi (secteur public) est passé de 6,3% à 8,7% de manière globale.

Le taux d'emploi informel est passé de 90,6% à 88,6% dans l'ensemble avec 77,1% et 54,7% en milieu urbain. L'indice du taux d'emploi informel s'établit à 0,709 et 0,977 respectivement pour le milieu urbain et l'ensemble du pays. Ce qui traduit une faible transformation des unités de production informelle en unité de production formelle, malgré les nombreuses réformes entreprises par le Gouvernement entre 2005 et 2012.

² Organisation Internationale du Travail (OIT) : programme pays de promotion du travail décent (PPTD) pour la République Démocratique du Congo 2021 – 2024, novembre 2021)

Chapitre II PRESENTATION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI

II.1. CARTOGRAPHIE DE L'ONEM



L'Office National de l'Emploi est le seul établissement public du Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale chargé de l'organisation du marché de l'emploi en République Démocratique du Congo, conformément aux articles 204 et 205 de la Loi n° 015/2002 du 16 octobre 2002 portant Code du travail et au Décret n° 12/003 du 19 janvier 2012 fixant les statuts d'un Etablissement Public dénommé Office National de l'Emploi, « ONEM ».

II.2. CREATION

L'Office National de l'Emploi (ONEM) est le Service Public de l'Emploi de la République Démocratique du Congo. Il a été institué par loi n° 015/2002 du 16 octobre 2002 portant code du travail (Article 204) et est régi par Décret Présidentiel N° 081 /2002 du 03 juillet 2002.

L'ONEM fonctionne sous la forme d'un établissement public à caractère technique et social, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et administrative. Ses statuts ont été fixés par le Décret n° 12/003 du 19 janvier 2012 en conformité avec la loi organique n° 08/009 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements Publics et par le présent Décret. Il est placé sous la tutelle du Ministère de

l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale. Au niveau international, l'ONEM est régi par la Convention 88 sur le service d'emploi et la recommandation 83 sur le service de l'emploi de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les Services Publics de l'Emploi.

II.3. MISSION

La mission principale de l'ONEM est de promouvoir l'Emploi et de réaliser, en collaboration avec les organismes publics ou privés intéressés, la meilleure organisation du marché de l'Emploi en R.D. Congo.

II.4. DIRECTIONS PROVINCIALES ET ANTENNES

Les Directions Provinciales de l'Office sont déployées dans 23 provinces sur les 26 que compte la République Démocratique du Congo. La plupart de ces Directions Provinciales sont situées dans les chefs-lieux de leurs provinces. Les trois provinces dans lesquelles les Directions Provinciales ne sont pas encore implantées sont : Bas-Uele, Lomami et Sankuru. Précisons encore que les activités économiques n'ont pas la même intensité dans toutes ces provinces. Car, il y a des provinces à forte, moyenne et faible concentration des activités économiques.

II.5. SERVICES

De par la mission qui lui est assignée, l'Office National de l'Emploi est acteur incontournable dans le domaine de l'emploi et Ressources Humaines en R.D. Congo. Il rend ses services aux Demandeurs d'emploi, aux Employeurs et au Gouvernement.

II.5.1. Demandeurs d'emploi

L'ONEM facilite l'adaptation et l'insertion des Demandeurs d'emploi dans le marché de l'emploi. Cela se passe par l'organisation des activités ci-après :

➤ *Intermédiation*

- L'accueil, l'entretien psychotechnique l'orientation et l'enregistrement des Demandeurs d'emploi ;
- La prospection des offres d'emploi et de placement des Demandeurs d'emploi ;
- La formation qualifiante de Demandeurs d'emploi.

➤ *Accompagnement*

- Les sessions de formation aux techniques de recherche d'emploi ;
- Les activités de stage professionnel dans les entreprises ;
- L'encadrement en création et gestion des Très Petites Entreprises (TPE) et de Petites et Moyennes Entreprises (PME) en offrant des services de conseil, de formation et de soutien aux entrepreneurs potentiels
- L'organisation des ateliers d'information et de formation sur les marchés de l'emploi
- L'encadrement en gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (analyse et classification des emplois) dans les entreprises

- *Le soutien à la mobilité professionnelle et géographique*
 - Les sessions de formation à la migration de la main d'œuvre
 - L'encadrement à la réintégration des congolais de l'étranger
 - L'encadrement à l'insertion professionnelle des réfugiés vivant en RDC

- *La validité des compétences*
 - Les activités de la certification professionnelle
 - Les activités d'élaboration du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois
 - Les activités de développement et de promotion des emplois verts

- *Des actions spécifiques pour les jeunes*
 - Les activités d'encadrement de stage des jeunes diplômés dans les entreprises ;
 - Les activités d'enquête-emploi sur les activités informelles ;

II.5.2. Employeurs

L'ONEM leur apporte un appui professionnel dans les domaines de :

- Pré-sélection et sélection des candidats à l'embauche
- Gestion des Ressources Humaines ;

II.5.3 Gouvernement

Le Gouvernement a confié à l'ONEM le rôle de coordination du marché de l'emploi, c'est-à-dire qu'il suit son évolution pour pouvoir diffuser de l'information à son sujet et de déterminer au mieux comment le stimuler.

II.6. PARTENAIRES

- Les Demandeurs d'emploi ;
- Les Organisations professionnelles des employeurs et des travailleurs ;
- Les Pouvoirs publics ;
- Les Bailleurs de fonds ;
- L'Association Africaine des Services Publics d'Emploi (AASEP) ;
- L'Association Mondiale des Services Publics d'Emploi (AMSEP).

II. 7. CHAMPS D'ACTION

Actuellement, les activités de l'Office s'exercent dans toutes les provinces du territoire national.

II.8. RESSOURCES

Conformément à l'article 10 du Décret n° 012/003 du 19 janvier 2012 fixant ses statuts, les ressources de l'Office sont constituées notamment :

- Des dotations de l'Etat ;
- Des contributions des employeurs des secteurs publics, parapublics et privé ;
- Des emprunts ;
- Des subventions ;
- Des dons, legs et libéralités ;
- De toutes autres ressources allouées à l'Office ;
- Des rétributions exceptionnelles pour certains services spéciaux fixés conventionnellement entre l'Office et les employeurs.

II.9. PROGRAMMES DE L'ONEM

Dans le cadre de ses activités, l'ONEM prépare un certain nombre des programmes spéciaux qui s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des plans directeurs suivants adoptés au niveau national : (i) le document de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté (DSRP) ; (ii) le Plan d'Action de Promotion d'Emploi (PAPE) ; et (iii) le Youth Employment Network YEN/Emploi des jeunes. Ces programmes spéciaux sont les suivants :

II.9.1. Programme sur les Techniques de Recherches d'Emploi(PTRE)

Chaque demandeur d'emploi peut bénéficier d'un appui personnalisé (conseils et bilan approfondi) ou collectif qui lui permet d'améliorer son dynamisme de recherche d'emploi.

II.9.2. Programme Emploi Diplômé (PED)

Le PED est un Programme de contrat de première expérience professionnelle pour les jeunes diplômés. Il permet aux bénéficiaires d'acquérir une formation pratique et une expérience professionnelle dans un métier de l'entreprise.

II.9.3. Projet d'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business (PEJAB)

Le projet d'assistance technique au Projet d'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business s'insère dans le cadre du Projet National PEJAB et, sur une période de trois ans, qui vise à améliorer l'offre de services non-financiers pour le développement de l'entreprise dans les centres d'incubation sélectionnés en RDC. Par ailleurs, le Projet vise aussi à promouvoir l'emploi des jeunes à travers l'amélioration qualitative et quantitative des formations qualifiantes et faciliter leur insertion dans la vie active.

II.9.4. Programme d'Orientation Professionnelle en milieu Scolaire (POPS)

Le POPS constitue un début de solution à la problématique de l'inadéquation formation-emploi. Les objectifs de POPS sont :

- Favoriser une concertation entre les acteurs de l'éducation et le monde professionnel
- Informer les jeunes sur les perspectives des différents métiers et les types de formations qui y conduisent
- Apprendre aux jeunes à bâtir leur itinéraire de qualification professionnelle et d'insertion sociale
- Préparer les jeunes à mieux affronter le nouveau contexte libéral impliquant la bataille des compétences.

II.9.5. Programme Observatoire du Marché de l'Emploi (POME)

Ce programme consiste à collecter, à traiter et à analyser toutes informations sur la situation du marché de l'emploi et son évolution probable à la fois dans l'ensemble du pays et dans les différentes branches d'activités économiques ; et de les mettre à jour et à la disposition des utilisateurs, notamment le Gouvernement, les planificateurs, les Organisations professionnelles d'employeurs et des travailleurs, le monde scientifique et académique, les partenaires bilatéraux et multilatéraux etc.

II. 10. DEFIS ET ENJEUX

La RDC a ratifié les huit conventions fondamentales du travail de l'OIT dont la Convention 88 sur le service d'emploi. Cependant certains dysfonctionnements persistent. Par exemple, les femmes font l'objet de discriminations en matière d'emploi et de rémunération et la plupart d'entre elles occupent des postes peu qualifiés. Malgré l'abolition législative de l'obligation d'obtenir l'autorisation de leurs maris pour exercer une activité salariée, cette pratique résiste souvent dans la réalité.

Le dysfonctionnement du marché de l'emploi est surtout perçu à travers les difficultés particulières rencontrées par les jeunes à accéder à leur premier emploi. En effet, toutes les données statistiques confirment que l'insertion sur le marché du travail est plus difficile pour la tranche d'âge 15-24 ans que pour les demandeurs d'emplois plus âgés. Cette situation devient plus difficile devant l'absence de tout outil de traitement actif de la demande d'emploi et d'accompagnement des demandeurs. L'ONEM et les autres Bureaux Privés de gestion du marché du travail n'ont aucun appui public en matière de programmes spécifiques pour traiter la demande d'emploi, à part les formations de courte durée de l'INPP.

En effet, malgré que l'ONEM soit chargé du visa du contrat du travail (art. 47 du code de travail), des déclaration d'ouverture d'entreprise (art.216 ct), de déclaration du mouvement des travailleurs (art.217 ct), de la déclaration annuelle de la main

d'œuvre nationale et étrangère (art.218 ct) et de la gestion des offres d'emploi des nationaux et des étrangers (décret 081-2002), il ne gère aucun budget pour les interventions spécifiques en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi, ni de gestion des stages en milieu professionnel. Il perçoit 0,2% de la base imposable des frais des personnels des entreprises comme participation de cette dernière à son fonctionnement. L'intermédiation de services publics de l'emploi n'offre souvent pas la possibilité de rencontre entre les offres et les demandes d'emploi.



Chapitre III STATISTIQUES DU TRAVAIL

III.1. DEFINITION

Les statistiques du travail désignent les données et mesures utilisées pour analyser et évaluer la situation et les tendances de l'emploi dans une économie. Elles comprennent diverses informations telles que le taux de chômage, le taux d'emploi, la création d'emplois, les salaires, la répartition par secteur d'activités, la durée moyenne du chômage, etc.

Ces statistiques permettent de comprendre l'évolution du marché du travail, d'identifier les tendances, les disparités et les problématiques spécifiques à certaines régions ou secteurs. Elles sont utilisées par les gouvernements, les institutions, les analystes et les chercheurs pour évaluer la santé économique, prendre des décisions politiques, développer des politiques de l'emploi, orienter les formations, et mesurer l'impact des changements économiques sur le marché du travail.

Conformément à l'article 3 alinéa f du Décret n° 012/003 du 19 janvier 2012 fixant ses statuts, l'ONEM est chargé d'établir les statistiques, de rassembler et de diffuser trimestriellement les informations relatives au marché du travail.

Les informations qui font l'objet de ce rapport statistique, sont collectées, traitées, produites depuis les 5 dernières années (2019 à 2023) mais n'ont jamais été publiées. C'est pourquoi, la commission ad hoc les a rassemblées en vue de les rendre disponibles au grand public.

Ces informations renvoient, dans le cadre de ce rapport, aux données relatives aux Demandeurs d'emploi, aux Offres d'emploi, aux Contrats de travail visés (Nationaux et Etrangers) ainsi qu'aux Mouvements des Travailleurs Nationaux et Etrangers.

III.2. SERVICES AUX PARTICULIERS : DONNEES DE L'INTERMEDIATION

L'ONEM dans une dynamique constante d'organiser le marché du travail en RDC, collecte les données et fournit les informations sur les demandeurs d'emploi notamment : le nombre des demandeurs d'emploi par province et leurs répartitions par genre, Age, durée de chômage, niveau d'études. S'ajoutent aussi le nombre des demandeurs d'emploi placés par province, branches d'activités, genre etc..

Ce travail de synergie constitue les services de l'intermédiation de l'ONEM et reste le centre névralgique pour mener à bien sa mission.

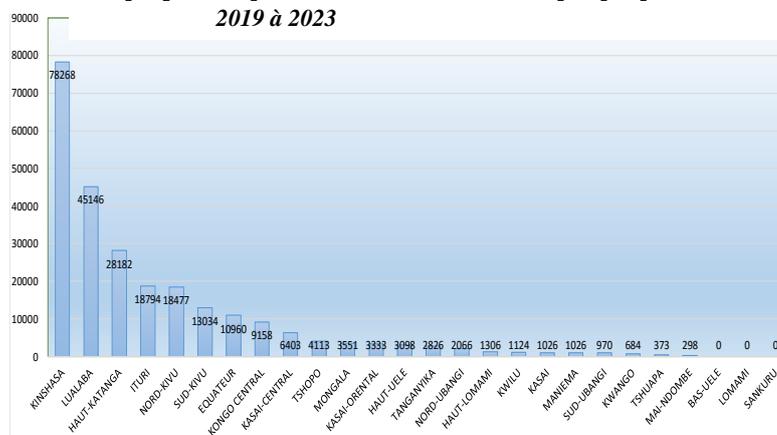
III.2.1. Accueil et enregistrement des demandeurs d'emploi

L'ONEM en sa qualité de Service Public de l'Emploi de la RDC, organise l'accueil et l'enregistrement des demandeurs d'emploi de la manière suivante :

- *Accueil des demandeurs d'emploi* : recevoir les Demandeurs d'Emploi pour remplissage de la fiche et délivrance de la carte ;
- *Encodage* : enregistrer dans la base des données nationale des demandeurs d'emploi des informations personnelles et professionnelles tirées de la fiche dûment remplie ;
- *Orientation professionnelle* : organiser un entretien psychologique, social et professionnel exploratoire afin d'établir un bilan professionnel du Demandeur d'Emploi et de proposer une orientation à cette fin pour l'amélioration de son employabilité.

Pour ce qui est des demandeurs d'emploi enregistrés par provinces, il se dégage que de 2019 à 2023 les enregistrements sont de l'ordre de 254 216 demandeurs d'emploi. Les zones à forte demande d'emploi s'avèrent être les provinces de Kinshasa (78 268 D.E., soit 30,79 %), Lualaba (45 146 D.E., soit 17,76), Haut-Katanga (28 182 D.E., soit 11,09 %), Ituri (18 794 D.E., soit 7,39 %), Nord-Kivu (18 477 D.E., soit 7,27 %) et Sud-Kivu (13 034 D.E., soit 5,21%).

Graphique 1. Répartition des demandeurs d'emploi par provinces de 2019 à 2023



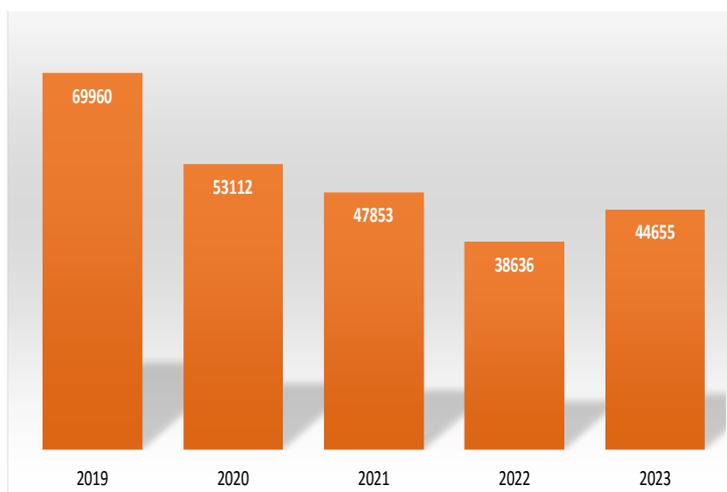
L'ensemble de ces 6 zones à forte demande d'emploi par rapport aux 26 provinces, représente 201 901 D.E. soit 79,51 %, plus de ¾ de l'ensemble du territoire national.

Les enregistrements des D.E. de 2019 à 2023 ont connu une baisse jusqu'en 2022 suite notamment aux effets de la pandémie à Covid-19. Malgré la montée de ces enregistrements en 2023, il reste un écart de 36,17 % par rapport à l'année 2019.

En ce qui concerne le genre, les enregistrements de 2019 à 2023 ont connu plus d'hommes que des femmes : 172 867 hommes, soit 68 % contre 81 349 femmes, soit 32 %.

Les tranches d'âge des Demandeurs d'emploi les plus expressives à la recherche d'emploi sont de 25 à 34 ans (59,58 %) et de 35 à 44 ans (26,42 %), regorgeant 86 % de l'ensemble de Demandeurs d'emploi enregistrés, constituant ainsi la force du travail potentielle en RDC.

Graphique 2. Evolution des demandeurs d'emploi de 2019 à 2023



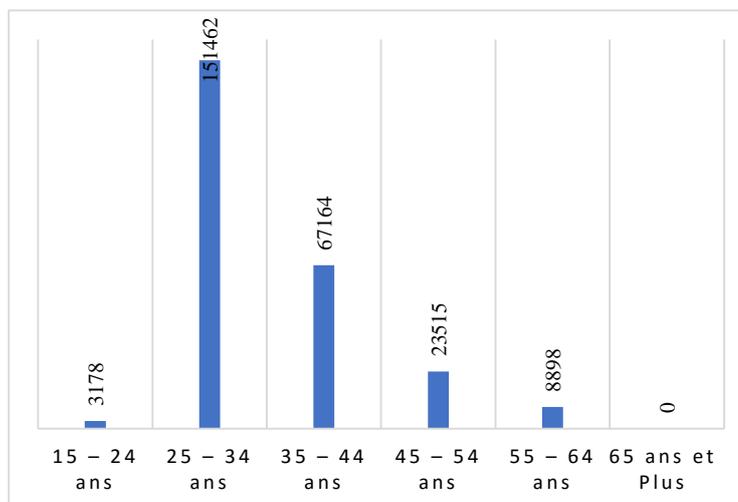
Graphique 3. Répartition des demandeurs d'emploi par genre de 2019 à 2023



La durée de chômage est la période pendant laquelle une personne est sans emploi mais à la recherche de l'emploi. De 2019 à 2023, la configuration de l'enregistrement de demandeurs d'emploi se dégage de la manière suivante :

- La tranche de « plus de 3 ans de chômage » comprend 131 938 D.E., soit 51,9 % de l'ensemble de Demandeurs d'emploi enregistrés. C'est-à-dire que la recherche active d'emploi en RDC est accélérée après 3 ans d'inactivité ;
- Les tranches de « 1 à 6 mois » (4 576 D.E., soit 1,8 %) et de « 7 à 12 mois » (9 914 D.E., soit 3,9 %) sont moins significatives et renseignent la non-participation des jeunes à la recherche d'emploi.

Graphique 4. Répartition des demandeurs d'emploi par âge de travail



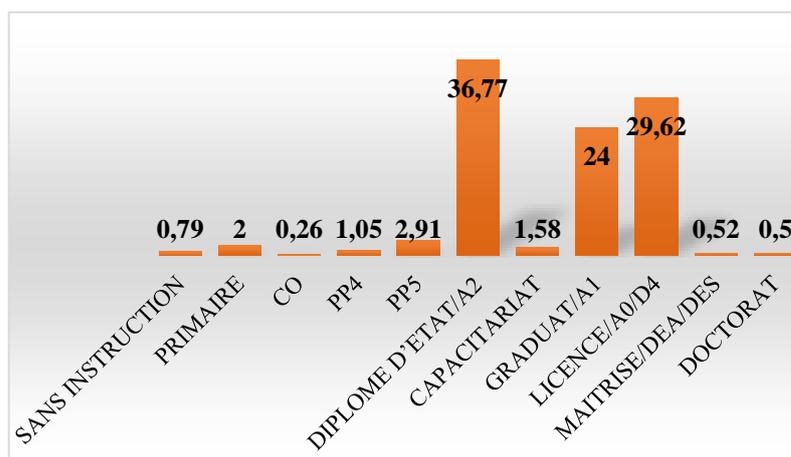
A noter que plusieurs raisons fondamentales expliquent la notion de durée de chômage en RDC. Ainsi, dans la tranche de « plus de 3 ans de chômage », l'on trouve même les Demandeurs d'emploi de plus de 10 ans de chômage.

Par contre, la catégorie de « sans instruction », qui constitue une main d'œuvre d'exécution non négligeable en RDC, représente un effectif de 2 008 D.E., soit 0,79 %.

Quant à la variable niveau d'études de Demandeurs d'emploi, le constat est que la plupart se retrouvent dans les 3 grandes catégories de niveau d'études :

Graphique 5. Répartition des demandeurs d'emploi par niveau d'études

Le niveau de Graduat (93 475 D.E., soit 36,77 %), le niveau de Diplôme d'Etat (75 299 D.E., soit 29,62 %) et le niveau de Licence (61 012 D.E., soit 24 %). Ainsi, les 3 grandes catégories représentent 229 786 D.E., soit 90,39 %, constituant une main d'œuvre intellectuelle et instruite.



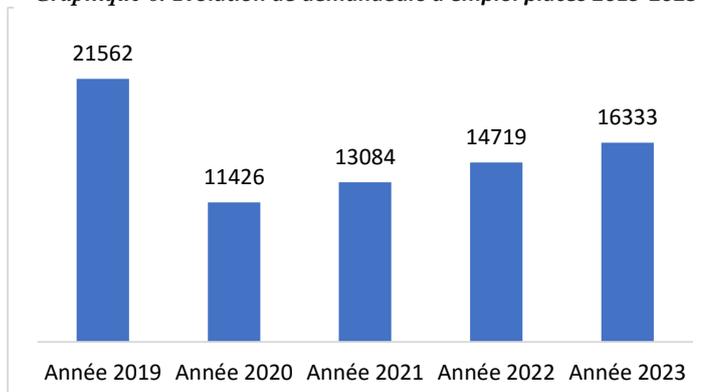
III.2.2. PLACEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le placement a pour objet d'aider les chômeurs et les personnes en quête d'emploi à obtenir un emploi convenable et les employeurs à trouver des travailleurs répondant à leurs besoins. (Décret N° 012/003 du 19 janvier 2012, article 4).

Eu égard de ce qui précède, il est à noter que le service de placement, réalisé par l'ONEM, est gratuit. Cela nécessite que les demandeurs d'emploi soient au préalable enregistrés dans la base de données, et il est nécessaire de comprendre que ces services de placement ne concernent que les travailleurs nationaux. Par contre, le placement des travailleurs étrangers est réalisé au niveau de la Commission Nationale des Emplois pour Etrangers « CNEE ».

Les demandeurs d'emploi placés entre 2019 et 2023 au sein des entreprises en RDC, qualifiés de candidats embauchés, présentent une configuration telle qu'en 2020 l'effectif à sensiblement baissé par rapport à l'année 2019 ; puis une montée de 2021 à 2023. Le placement de 2020 à 2023 n'a pas atteint le pic de 201

Graphique 6. Evolution de demandeurs d'emploi placés 2019-2023

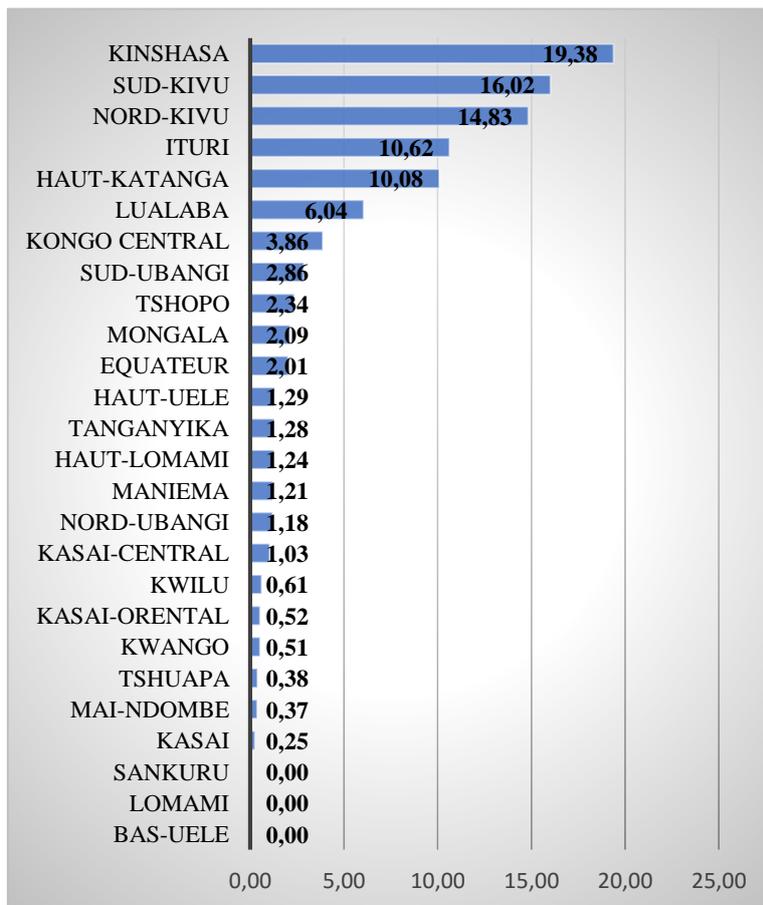


Graphique 7. Répartition de demandeurs d'emploi placés par province 2019-2023

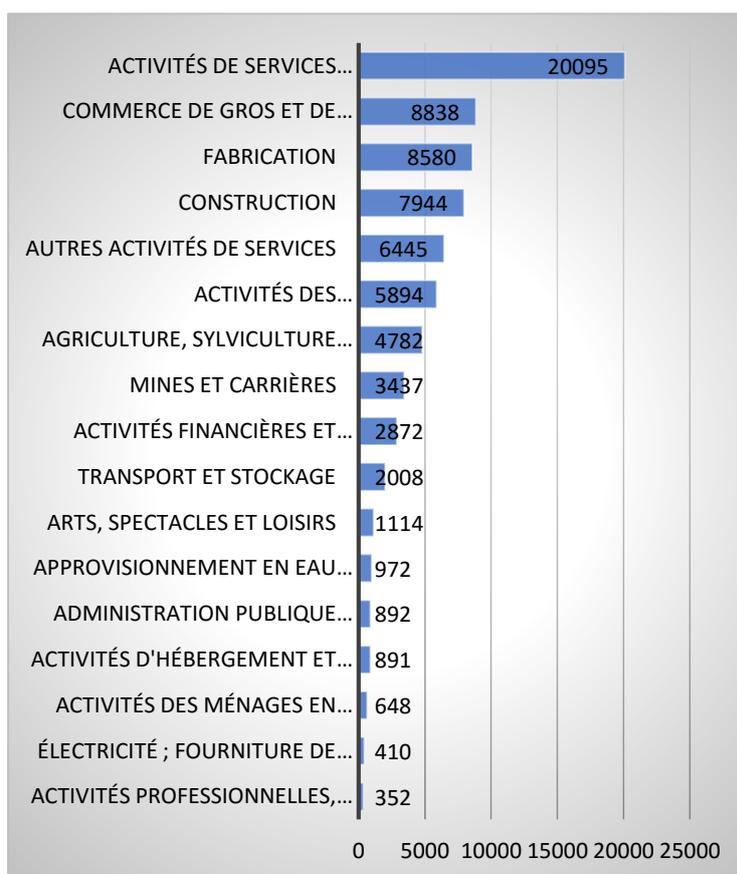
Le placement par province dégage un taux de plus de 10 % dans les 5 provinces ci-après : Kinshasa (19,38 %), Sud-Kivu (16,02%), Nord-Kivu (14,83 %), Ituri (10,62%) et Haut Katanga (10,08%).

Au regard des données déclarées et disponibles à l'ONEM, ces 5 Provinces précitées représentent 70,93% de l'ensemble des placés durant la période de 2019 à 2023.

Par contre, les restes des 18 provinces opérationnelles ne représentent que 29,07%.



Graphique 8. Répartition de demandeurs d'emploi placés par Branches d'activités 2019-2023



Les placés sont des candidats demandeurs d'emploi tirés dans la base des données de l'ONEM, répondant aux exigences de l'offre de l'emploi provenant d'une entreprise donnée. Pour ce quinquennat de 2019 à 2023, nous observons que la plupart de demandeurs d'emploi sont placés dans les branches d'activités suivantes : les Activités de services administratifs et de soutien (20 095 D.E., 26,06 %), le Commerce (8 838 D.E., 11,46 %), Fabrication (8 580 D.E., 11,12 %) ; La Construction (7 944 D.E., 10,30 %) les Autres activités de services (6 445, 8,36%) et les activités des organisations et organismes extraterritoriaux (5 894 D.E., 7,64 %) ;

Les Activités de services administratifs et de soutien, le commerce, la construction ainsi que les autres activités de services qui se retrouvent dans le secteur tertiaire représentent plus de 70 % des placés en RDC. Le secteur secondaire regorge quant à lui plus de 10 % des placés. Et pourtant, l'économie de la RDC est basée principalement sur les activités minières qui se trouvent dans le secteur primaire, représentant près de 5 %.

III.2.3. Emploi indépendant des demandeurs d'emploi : entrepreneuriat

Le Service de l'Emploi Indépendant des Demandeurs d'emploi, appelé Service de l'Auto Emploi au sein de l'ONEM a toujours fonctionné comme tous les services techniques.

Sa particularité est qu'il fonctionne au ralenti suite à certaines contraintes professionnelles, telles : obtenir une subvention conséquente auprès du Gouvernement ; travailler en étroite collaboration avec les institutions d'appui de micro finances, faire accéder les entrepreneurs au financement bancaire...

Il est un fait que l'idée de se lancer ou de posséder une entreprise, les problèmes et les dangers sont souvent légendaires que les grandes réussites.

En RDC, l'absence de certaines statistiques ne nous permet pas de donner des chiffres exacts. Cependant, de l'avis de quelques experts, plus de 80 % d'entreprises

indépendantes créées meurent avant la fin de la première année. En outre, plus de 80 % de jeunes congolais vivent dans les activités indépendantes informelles.

A l'ONEM, certes, la base de données de Demandeurs d'emploi dispose d'un champ des entrepreneurs, c'est-à-dire des jeunes à la recherche de financement pour créer et/ou formaliser leurs projets d'entrepreneuriat.

Le Service de l'Auto Emploi, après avoir reçu le dossier de demande d'entrepreneuriat, procède de la manière suivante :

- La 1^{ère} phase préparatoire qui consiste à l'auto-évaluation, à la recherche de l'idée maitresse du projet, à la validation du projet et à l'incitation à l'investissement
- La 2^{ème} phase exploratoire ou étude de faisabilité qui consiste à l'étude du marché, l'étude technique et l'étude financière
- La 3^{ème} phase de recherche des financements est celle d'élaboration du business plan, de contact entre promoteur du projet et la banque, et également l'assurance
- La 4^{ème} phase du choix de la forme juridique qui consiste à choisir une forme juridique, à remplir les formalités de création d'entreprise et à faire rencontrer le créateur d'entreprise et les impôts
- 5^{ème} phase du lancement des opérations est celle de la négociation et mobilisation des financements, de la localisation du projet, de l'embauche et formation du personnel, de la validation des stratégies de production, commerciales et organisationnelles, de la production des outils commerciaux et de communication, des essais de production et du lancement de la production et de la commercialisation

Le cas pratique de cette activité de l'auto-emploi, est le Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business « PEJAB », où la période d'exécution est de 36 mois, débuté à partir de Décembre 2022 et financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). Le PEJAB met l'accent sur le développement du capital humain, financier et social à travers les interventions suivantes :

- La sensibilisation des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sur les opportunités de création de petites et moyennes entreprises dans les domaines des chaînes de valeurs agro-pastorales et halieutiques ;
- La formation technique, managériale de 6.000 jeunes sélectionnés à travers des dispositifs d'incubations adaptés à leurs idées de projets ;
- L'appui à l'installation des jeunes entreprises ; au développement de partenariats avec les réseaux d'approvisionnement et de distribution ; à l'acquisition de foncier et à l'accès au financement.

Le service de l'Auto-Emploi de l'ONEM, ensemble avec les autres partenaires, avait procédé à l'identification de plus de 6.000 jeunes diplômés depuis 2019 jusque 2022. A partir de 2021 à ce jour, près de 1/3 de ces jeunes ont suivi des formations adaptées à leurs projets.

Pour ce qui est de l'appui à l'installation des jeunes entreprises, la première cohorte de 80 dossiers a été soumise à la banque (Equity BCDC) depuis 2021 et la 2^e cohorte de 125 dossiers sont déposés en 2022, tous en cours d'étude pour financement éventuel.

III.3.SERVICES AUX ENTREPRISES : DONNEES DES EMPLOYEURS

L'apport de notre office aux entreprises consiste à examiner les offres d'emploi, les contrats de travail des travailleurs nationaux et étrangers ainsi que les mouvements de travailleurs et leurs évolutions par provinces et par branches d'activités.

Le Décret Présidentiel n°081/2002 du 03 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement Public dénommé Office National de l'Emploi, « ONEM » en sigle, stipule dans son chapitre III, article 7, ce qui suit : « *Tout employeur œuvrant en République démocratique du Congo est tenu d'informer sans délai l'Office de toute vacance ou création de poste de travail. Cette déclaration constitue une offre d'emploi* ».

Cette offre d'emploi a pour finalité le placement des demandeurs d'emploi dans les entreprises après un matching entre le profil du demandeur d'emploi et les exigences de l'offre d'emploi.

III.3.1. LES OFFRES D'EMPLOI

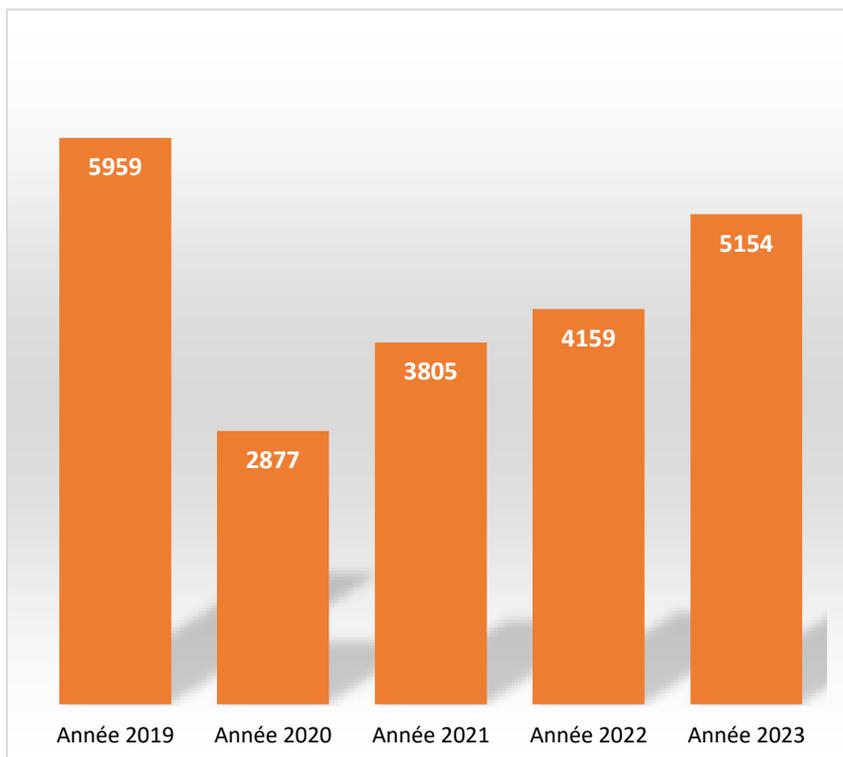
Une offre d'emploi constitue un message diffusé par un employeur sur le marché du travail pour exprimer son intention d'embaucher un demandeur d'emploi pour qu'il devienne un employé de son organisation. C'est un document émis par une entreprise qui souhaite embaucher un nouvel employé.

Ainsi, toute forme de vacance d'emploi déclarée par une entreprise constitue une offre d'emploi déposée à l'ONEM pour diffusion et sélection, tel que stipulé dans l'article 4 du décret n°012/003 du 19 janvier 2012 fixant les statuts de l'ONEM.

Graphique 9. Evolution des offres d'emploi de 2019 à 2023

En 5 ans, soit de 2019 à 2023, l'ONEM a reçu 21 954 offres d'emploi pour 77 125 placés. Ce qui donne en moyenne 4 placés pour une offre d'emploi reçue et traitée. Quant aux 254 216 demandeurs d'emploi, la RDC à travers l'ONEM ne répond qu'à 10% de l'ensemble des demandeurs d'emploi, constituant ainsi le taux de placement de l'ONEM.

Pour ce quinquennat, il est constaté qu'au niveau des offres emploi dans le marché du travail n'a pas encore repris le volume de l'année 2019, exprimant un écart de 805 offres d'emploi entre 2019 et 2023, soit un déficit de 14,26%.



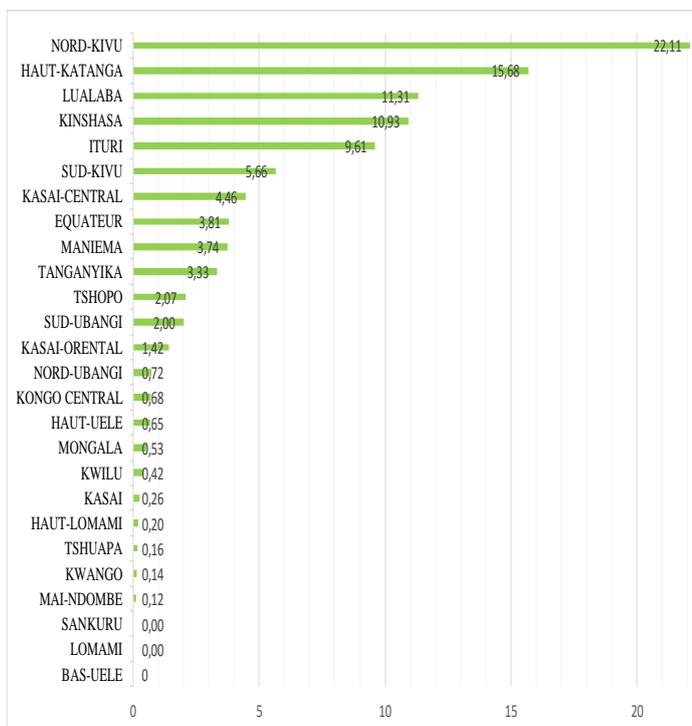
En comparant l'année 2019 à l'année 2020, nous constatons une baisse sensible des offres d'emploi de l'ordre de 3 082 offres d'emploi, soit 51,72%, une situation liée à la pandémie à COVID-19.

Bien attendu, on remarque une montée des nombres d'offres d'emploi durant la période allant de 2021 à 2023.

En outre, la répartition des taux des offres d'emploi par province indique que près de 70 % de ces offres d'emploi proviennent de 5 premières provinces, à savoir : Nord-Kivu (22,11%), Haut-Katanga (15,68%), Lualaba (11,31%), Kinshasa (10,93) et Ituri (9,61).

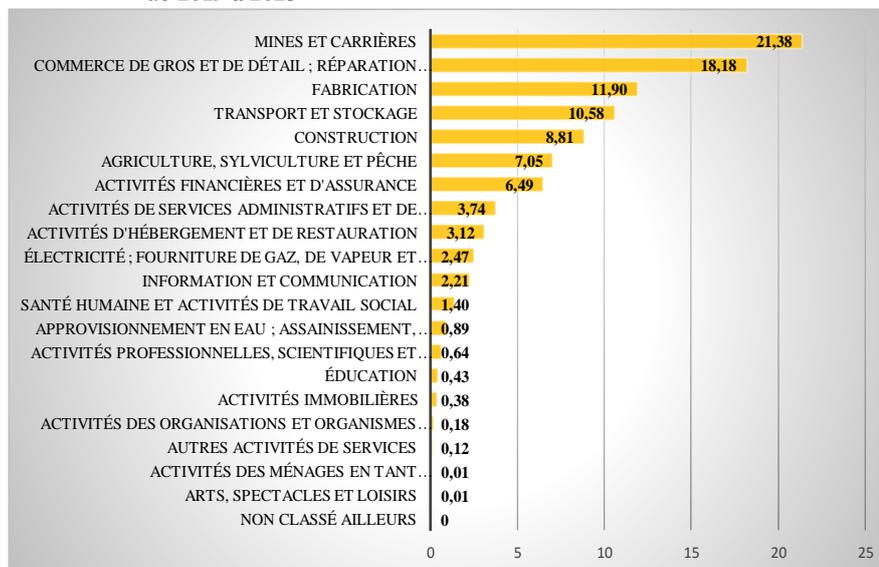
Les 8 autres provinces, ne sont représentées qu'entre 1 et 5% de l'ensemble des offres d'emploi pendant ce quinquennat.

Enfin, les 10 dernières provinces restantes, n'ont représenté que moins de 1% chacune.



Les offres d'emploi reçues réparties par branches d'activités indiquent ce qui suit : 4 193 offres d'emploi, soit 21,38% proviennent des activités des mines et carrières ; 3 992 offres d'emploi, soit 18,18 % des activités de commerce ; 2 613 offres d'emploi, soit 11,90 % des activités de fabrication ; 2 322 offres d'emploi, soit 10,57 % des activités de transport ;

Graphique 11. Répartition des proportions offres d'emploi par branches d'activités de 2019 à 2023



1 935 offres d'emploi, soit 8,81 % des activités de construction ; 1 547 offres d'emploi, soit 7,04 % des activités de l'agriculture et 1 424 offres d'emploi, soit 6,48 % des activités financières. Ainsi, les 7 premières branches d'activités les plus pourvoyeuses d'offres d'emploi, représentent plus de 80 % de l'ensemble de 21 branches d'activités de la Classification Internationale Type par Industrie, CITI en sigle.

III.3.2. CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail est défini comme : « toute convention, écrite ou verbale, par laquelle une personne, le travailleur, s'engage à fournir à une autre personne, l'employeur, un travail manuel ou autre sous la direction et l'autorité directe ou indirecte de celui-ci et moyennant rémunération »³.

« L'employeur est tenu de soumettre tout contrat écrit au visa de l'Office National de l'Emploi, suivant les modalités fixées par arrêté du Ministre ayant le Travail et la Prévoyance Sociale dans ses attributions »⁴.

« L'employeur est tenu de soumettre le contrat de travail au bureau de l'Office National de l'Emploi du ressort, dans un délai maximum de 15 jours prenant cours à la date de la signature du contrat ». ⁵

³ Loi N° 015/2022/ du 16 Octobre 2002 portant Code du travail et modifiée par la loi N° 16/010 du 15 juillet 2016, Art.7, alinéa 3

⁴ Loi N° 015/2022/ du 16 Octobre 2002 portant Code du travail et modifiée par la loi N° 16/010 du 15 juillet 2016, Art. 47

⁵ Arrêté Ministériel N° 062/CAB/PVPM/ETPS/2011 DU 22 Juillat 2011 fixant la forme, la preuve et le visa du contrat de travail

III.3.2.1. Contrats de travail des travailleurs nationaux

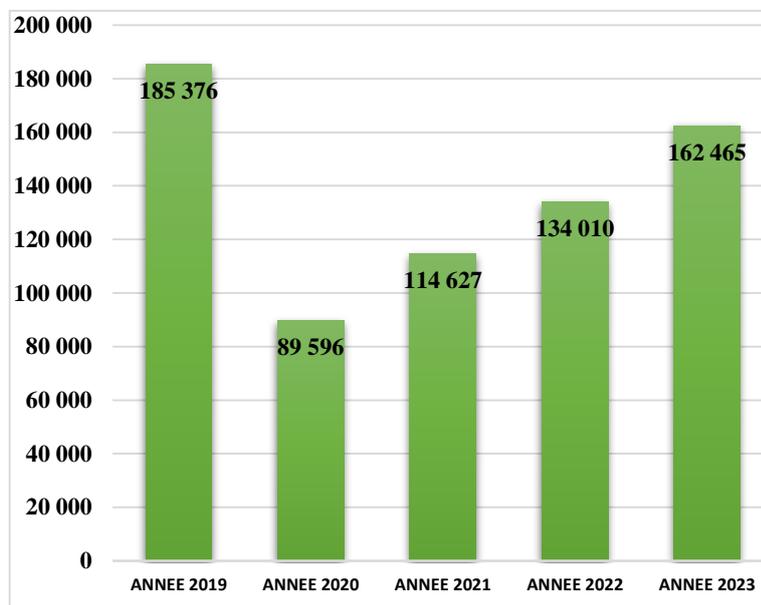
III.3.2.1.1. Contrats de travail reçus des travailleurs nationaux

Le nombre total des contrats de travail reçus durant ce quinquennat s'élève à 686 074 provenant des différentes entreprises des ressorts. De ce total, le constat est que l'année 2019 présente un nombre élevé des contrats de travail.

Par contre, en 2020, une baisse sensible a été observée, suite principalement à la pandémie à Covid 19.

En outre, de 2021 à 2023, une montée remarquable des nombres de contrats de travail a été réalisée suite à la reprise progressive des activités des entreprises.

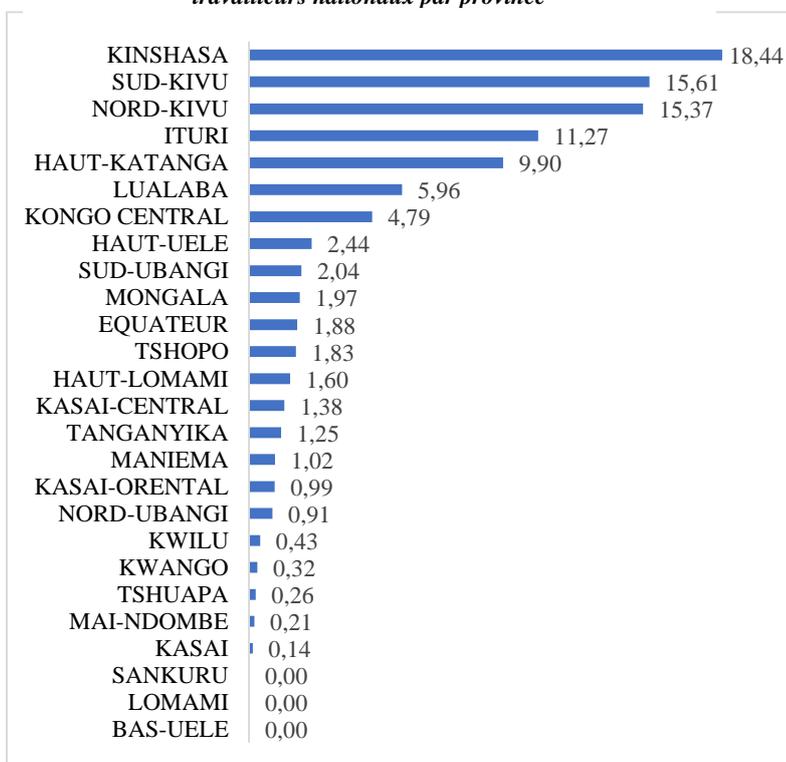
Graphique 12. Evolution des contrats de travail reçus des travailleurs nationaux de 2019 à 2023



Il est a constaté que les 5 premières provinces représentent un taux de la répartition de 70,59%. Il s'agit de Kinshasa (18,44%), Sud-Kivu (15,61%), Nord-Kivu (15,37%), Ituri (11,27%) et Haut-Katanga (9,90%).

Les 18 provinces restantes n'ont pas dépassé 5% chacune, des contrats de travail déposés par les entreprises des ressorts auprès des services de l'ONEM.

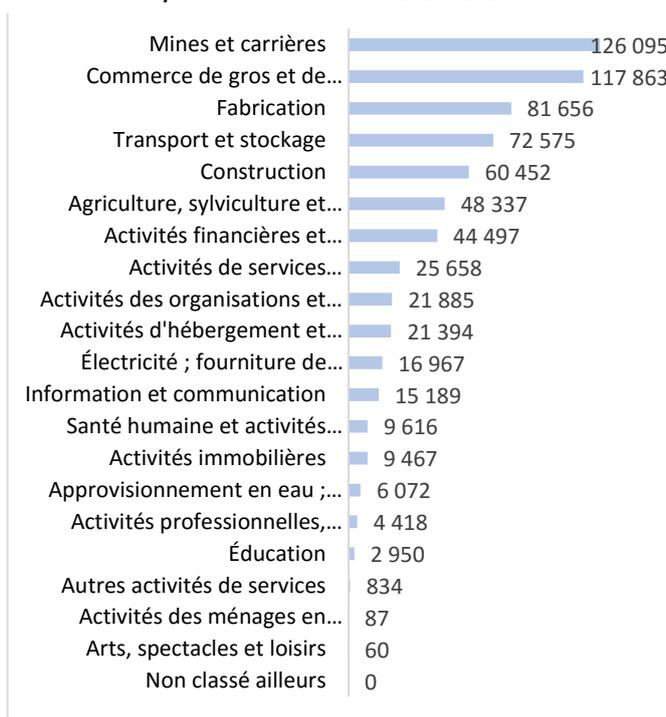
Graphique 13. Répartition des contrats de travail reçus des travailleurs nationaux par province



Les contrats de travail reçus des travailleurs nationaux, repartis par branche d'activités, présentent la configuration suivante :

- Les branches d'activités ayant reçu plus 50 000 contrats de travail sont les suivantes : Mines et Carrière, Commerce, Fabrication, Transport et Construction.
- Les branches d'activités ayant reçu entre 10 000 et 49 000 contrat de travail sont les suivantes : Agriculture, Finances, Services Administratifs, ONGs, HORECA, Electricité, Information et communication ;
- Les branches d'activités ayant reçu moins de 10 000 contrats de travail sont les suivantes : Santé, Immobilier, Eau, Activités Professionnelles, Scientifiques et techniques, Education ;

Graphique 14. Répartition de contrats des travailleurs nationaux reçus par branche d'activités 2019 - 2023



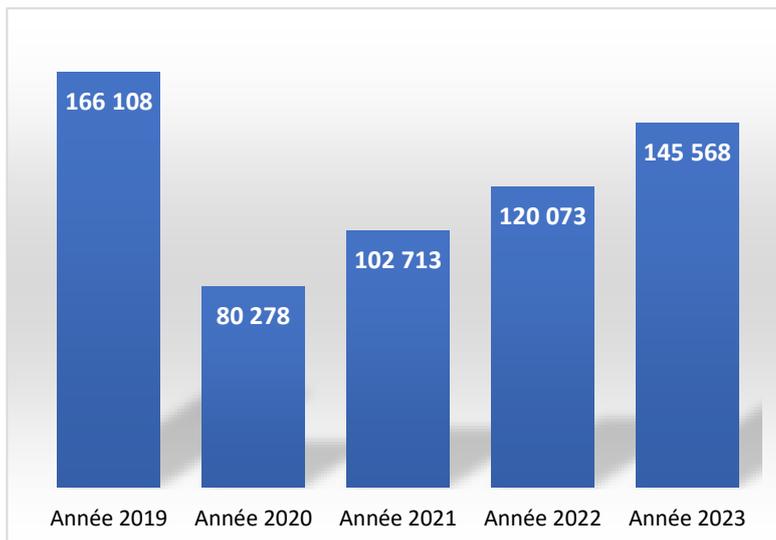
- Les branches d'activités ayant reçu moins de 1 000 contrats de travail sont les suivantes : Autres Activités de Services ; Activités de Ménages, Art et Spectacle.

III.3.2.1.2. Contrats de travail visés de travailleurs nationaux

D'un total de 614 738 contrats de travail visés des travailleurs nationaux durant le quinquennat 2019- 2023, la tendance présente une baisse de 85 830 contrats de travail visés, soit 13,96 % entre 2019 et 2020. De 2020 à 2023, il y a une montée sensible d'année en année qui a atteint 145 568 contrats de travail visés en 2023, soit 87,63 % du niveau de 2019.

Il est de bon aloi de considérer que les contrats de travail visés à l'ONEM, font office de la création d'emplois. Car, tout contrat de travail visé à l'ONEM, provient de la vacance d'emploi dans une entreprise et vaut un poste de travail créé

Graphique 15. Répartition des contrats de travail des travailleurs nationaux visés de 2019 à 2023

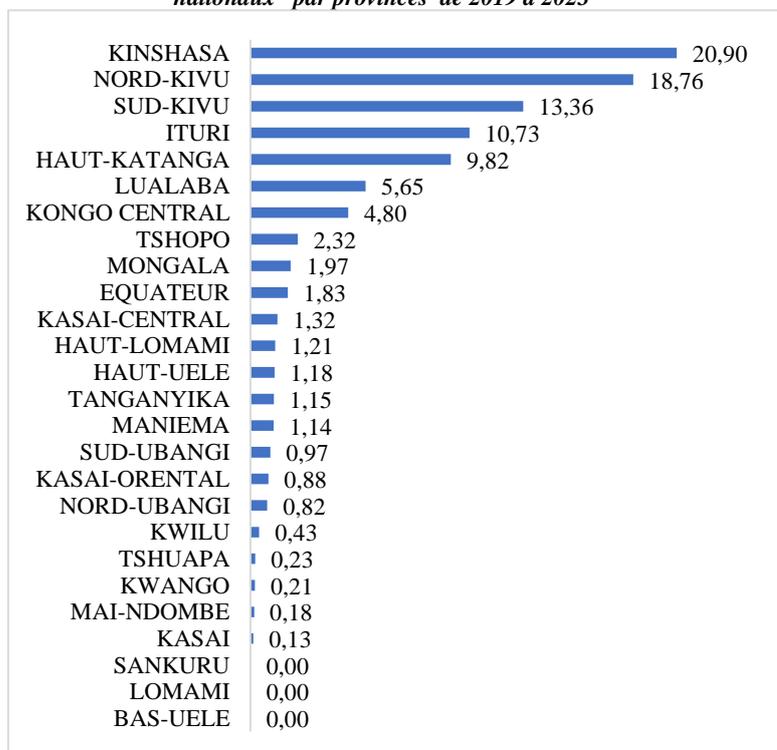


L'ONEM, à travers ses Directions Provinciales, a visé les contrats de travail des travailleurs nationaux au nombre total de 614 738 durant ce quinquennat de 2019 à 2023.

En considérant leur production par provinces, celles qui ont le plus visé les contrats de travail sont les suivantes : Kinshasa (128 473 contrats visés, soit 20,90 %) ; NORD-KIVU (115 303 contrats visés, soit 18,76%) ; SUD-KIVU (82 145 contrats visés, soit 13,36%) ; ITURI (65 973 contrats visés, soit 10,73%) ; HAUT-KATANGA (60 353 contrats visés, soit 9,82) ; LUALABA (34 708 contrats visés soit 5,65).

En outre, les provinces dont la fourchette de taux se trouve entre 1% et 4 %, ont faiblement visé les contrats de travail (Kongo-Central, Tshopo etc..).

Graphique 16. Répartition des contrats de travail visés des travailleurs nationaux par provinces de 2019 à 2023

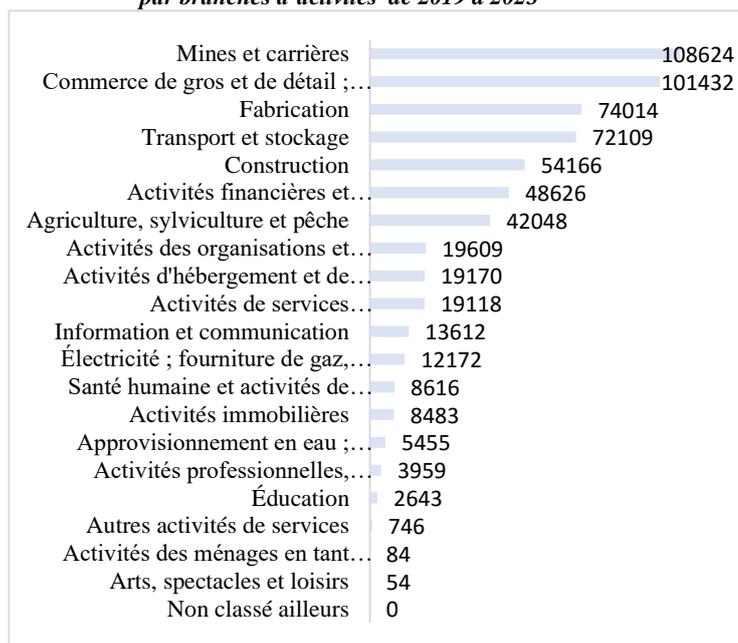


Par contre, les provinces dont le taux de production est en dessous de 1 % ont très faiblement visé les contrats de travail (Kasaï, Sud-Ubangi etc..). De ce qui précède, cette situation pourrait être liée au niveau des activités économiques exercées dans chaque province.

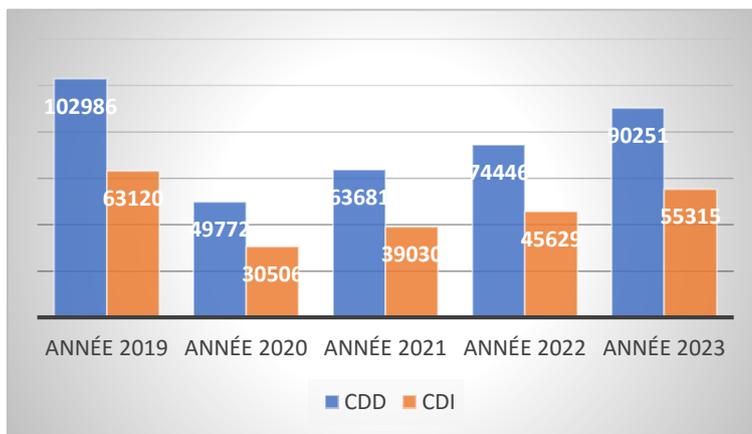
Les contrats de travail les plus visés des travailleurs nationaux ont porté sur les branches d'activités à forte croissance d'emplois sont les suivantes :

Mines et carrières (108 624 contrats de travail, soit 17,67 %) ; commerce (101 432) contrats de travail, soit 16,5%) ; fabrications (74 014 contrats de travail, soit 12,04 %) ; transport et stockage (72 109 contrats de travail, soit 11,73 %) ; construction (54 166 contrats de travail, soit 8,81 %) ; activités financières et d'assurances (48 626 contrats de travail, soit 7,91 %) ainsi que l'agriculture (42 048 contrats de travail, soit 6,84 %).

Graphique 17. Répartition des contrats de travail visés des travailleurs nationaux par branches d'activités de 2019 à 2023



Graphique 18. Répartition de contrats de travail visés des travailleurs nationaux par type de contrat

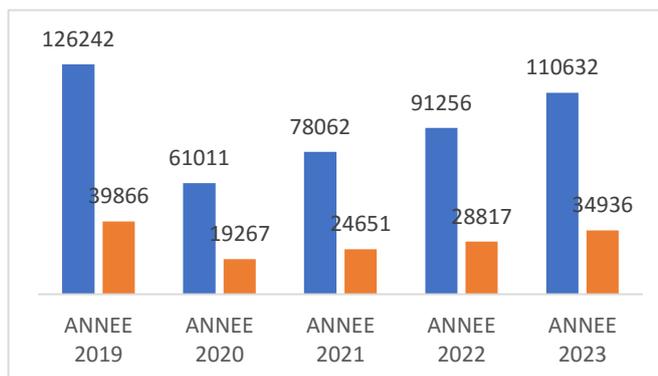


Les contrats de travail visés sont repartis en genre : le nombre de contrats de travail signés par les hommes et ceux signés par les femmes.

D'année en année, les nombres de contrats de travail visés et signés par les hommes sont sensiblement élevés que ceux signés par les femmes.

En général, cette différence représente une moyenne de 1/3.

Graphique 19. Répartition des contrats de travail visés des travailleurs nationaux par genre de 2019 à 2023



III.3.2.1.3 Mouvement des travailleurs nationaux : pertes d'emploi

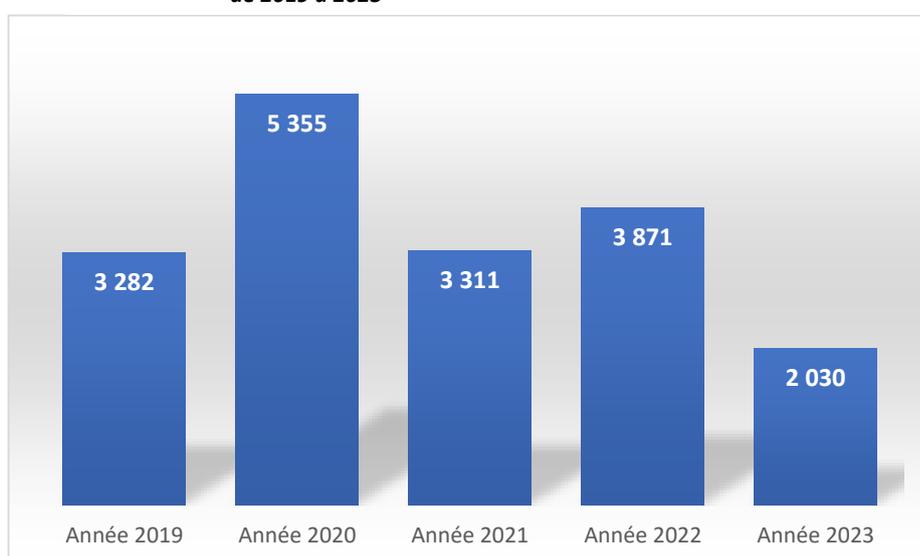
La Loi n°015/2002 du 16 octobre 2002 portant code du travail tel que modifié en 2016, en son article 217, stipule ce qui suit : « *A l'occasion de son engagement, tout travailleur doit faire l'objet dans quarante-huit heures, d'une déclaration faite par l'employeur et adressée par ce dernier à l'inspection du travail et à l'Office national de l'emploi. Tout travailleur quittant l'employeur, pour quelque cause que ce soit, doit faire l'objet d'une déclaration, établie dans les mêmes conditions, et mentionnant notamment la date du départ de l'entreprise* ».

La perte d'emploi est la déclaration officielle faite par un employeur sur son travailleur l'ayant quitté pour une cause valable. Cette déclaration doit mentionner la date du départ de l'entreprise. Elle est présentée à l'ONEM par le document intitulé : « Déclaration de mouvement des travailleurs ».

Sur un total de 14 589 d'entreprises ayant déclaré de pertes d'emploi durant ce quinquennat de 2019 à 2023, l'année 2020 présente un nombre très élevé de cas (5 355 d'entreprises, soit 30,47 %) et l'année 2023 un nombre faible d'entreprises (2 030 cas, soit 13,91%).

En outre, les branches d'activités des entreprises ayant été plus touchées par les pertes d'emploi sont celles-ci :

Graphique 20. Evolution des entreprises ayant déclaré les pertes d'emploi de 2019 à 2023



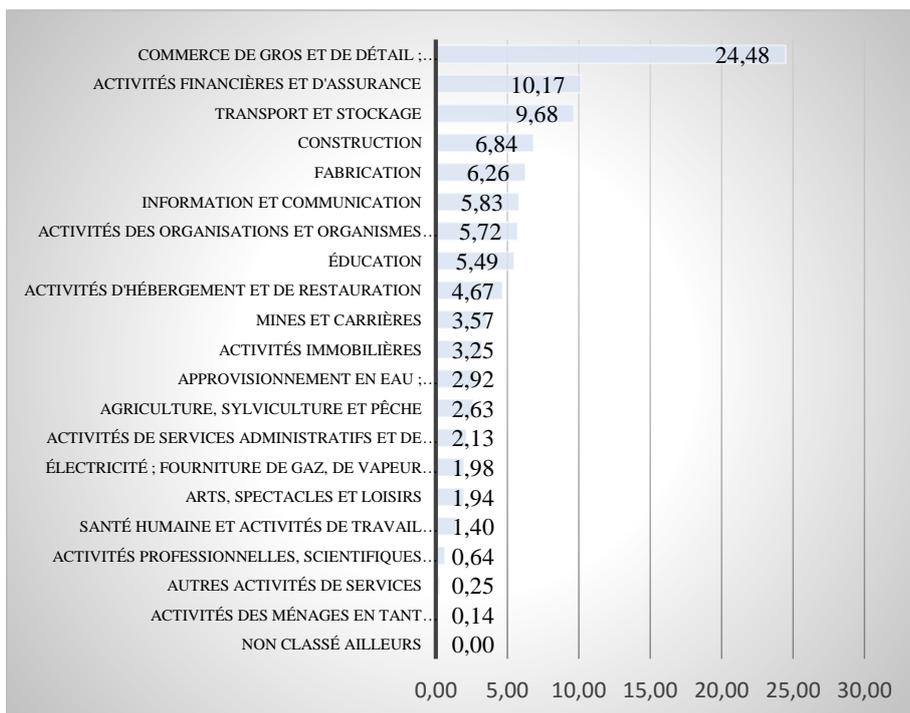
Le Commerce, les activités financières, le Transport, La Construction, la Fabrication, l'Information et communication, les ONGS et l'Education. L'ensemble de ces 8 branches d'activités touchées a représenté plus de 70 % de pertes d'emplois.

Pour ce quinquennat nous remarquons que l'année 2020 était une année qui a été sévèrement touchée par l'impact négatif de COVID-19, à tel enseigne que cette année il y a un nombre élevé d'entreprises qui ont déclaré des pertes d'emploi, plus de 30% de l'ensemble de ce quinquennat.

Cela se justifie par la fermeture de beaucoup d'entreprises et de la diminution des effectifs dans certaines entreprises. A cela s'ajoute la délocalisation de quelques unités économiques dans la recherche des meilleures opportunités.

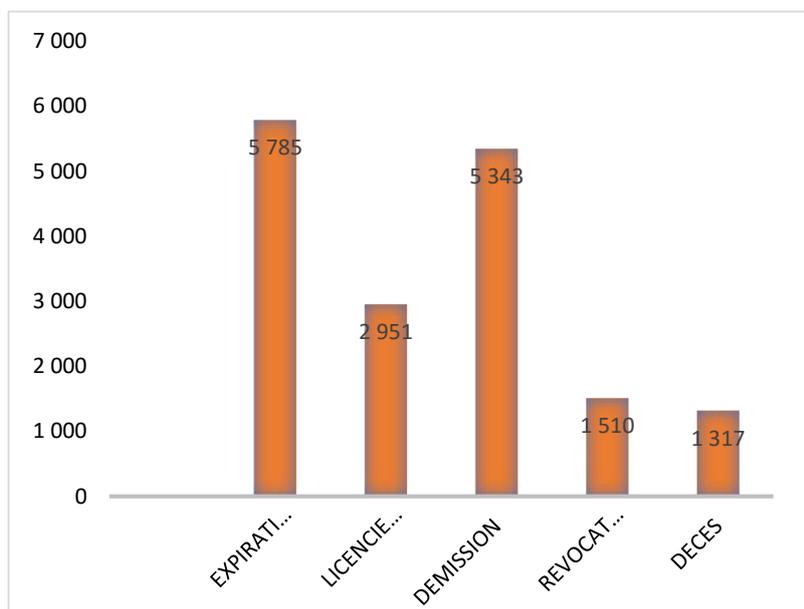
Graphique 21. Répartition des pertes d'emploi par branches d'activités de 2019 à 2023

Pendant la période quinquennale de 2019-2023, les pertes d'emploi ont été plus enregistrées dans les branches d'activités suivantes : Commerce (24,48%), Finances (10,17%), Transport (9,68%), Construction (6,84%), Fabrication (6,26%), Information et communication (5,83%), ONGs (5,72%), Education (5,49%).



Cette crise sanitaire et d'autres événements avec effets collatéraux ont causé, durant cette période quinquennale de 2019 à 2023, des types de pertes d'emplois dont l'ordre d'importance est le suivant : l'expiration normale du contrat de travail (5 785 cas, soit 32,41 %), la démission (5 343 cas, soit 29,93 %), le licenciement (2 951 cas, soit 16,53 %), la révocation (1 510 cas, soit 8,46 %) et le décès (1 317 cas, soit 7,38 %).

Graphique 24. Répartition des pertes d'emploi par leur cause de 2019 à 2023



L'on croirait avoir plus de

cas de décès qui justifierait la période de crise sanitaire, mais d'autres cas habituels ont été dominants. Cela est dû à la suspension et/ou cessation anticipée d'activités de beaucoup d'entreprises, à la diminution des services rendus (service minimum), à l'irrégularité de paiement des salaires surtout dans le secteur privé.

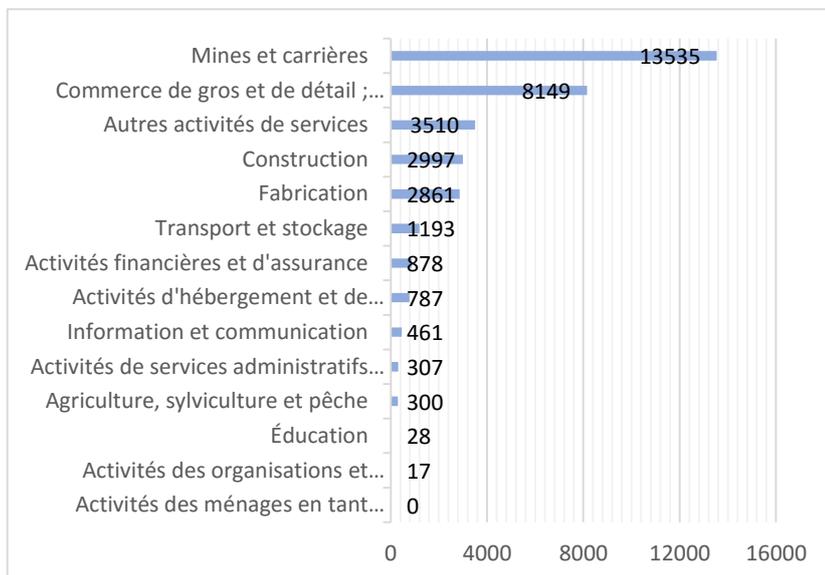
III.3.2.2 CONTRATS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS

III.3.2.2.1. Contrats de travail des travailleurs étrangers programmés

Au cours de ce quinquennat 2019 à 2023, l'ONEM a reçu des programmations pour visa de contrats de travail des travailleurs étrangers d'un nombre total de 35 822 contrats, dont 5 846 en 2019 (soit 16,32 %), 4 577 en 2020 (soit 12,78%), 7 835 en 2021 (soit 21,87 %), 6 066 en 2022 (soit 16,93 %) et 11 498 en 2023 (soit 32,1 %).

Ces contrats de travail des travailleurs étrangers pour visa ont concerné les principales branches d'activités ci-après : Les mines et carrières (13 535 contrats, 37,78 %),

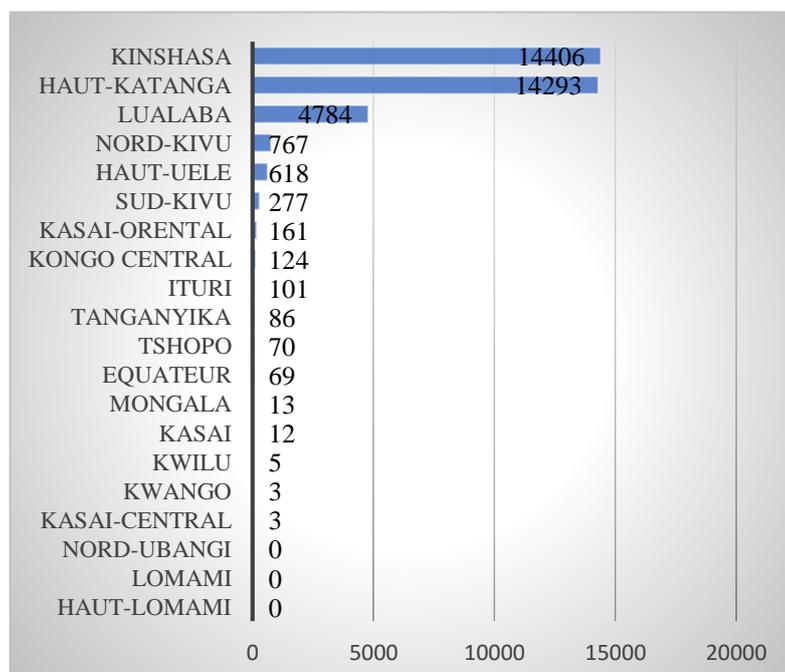
Graphique 24. Répartition des contrats de travail des travailleurs étrangers programmés pour visa par branches d'activités



le Commerce (8 149 contrats, soit 22,75 %), les autres activités de services (3 510 contrats, soit 9,8 %), la Construction (2 997 contrats, soit 8,37 %) et la Fabrication (2 861 contrats, soit 7,99 %). Les restes de branches d'activités ne sont sollicités qu'entre 3 et 0 % chacune.

Graphique 25. Répartition des contrats de travail des travailleurs étrangers programmés pour visa par provinces

La répartition des contrats de travail des travailleurs étrangers programmés pour visa, durant le quinquennat de 2019 à 2023, dont les données sont réparties par provinces, dégage la configuration prédominante ci-après : la ville province de Kinshasa a reçu 14 406 contrats, soit 40,22% ; suivi du Haut Katanga avec 14 293 contrats, soit 39,90 % ; du Lualaba 4 784 contrats, soit 13,35%.

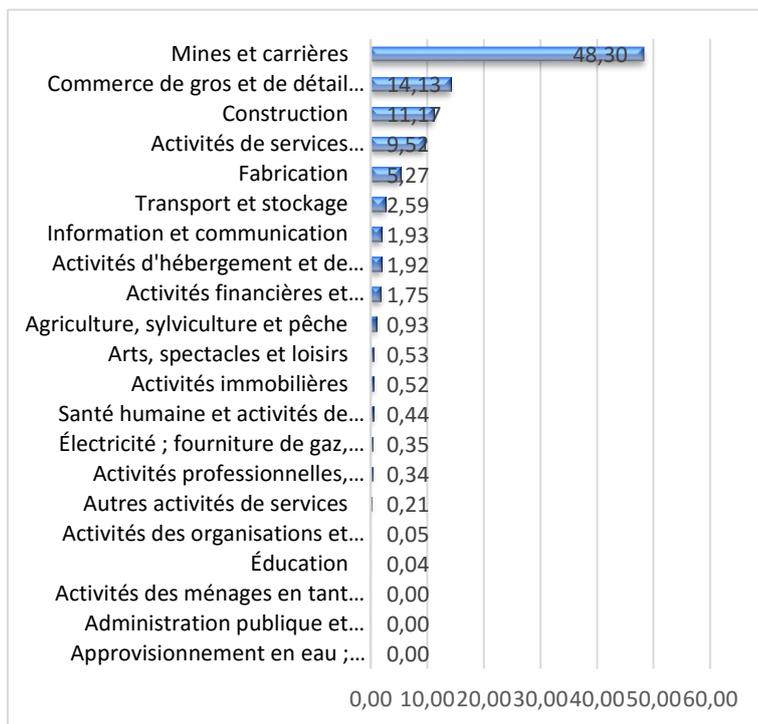


III.3.2.2.2. Contrats de travail visés des travailleurs étrangers

Les contrats de travail les plus visés des travailleurs nationaux ont porté sur les branches d'activités à forte croissance d'emplois sont les suivantes : Mines et carrières (48,30%), Commerce (14,13%), Construction (11,17%), Services Administratifs (9,27%) et Fabrication (5,27%).

Il sied de noter que les dispositions légales interdisant aux travailleurs étrangers d'occuper certains postes de travail, lesquels postes de travail sont réservés exclusivement aux nationaux, les résultats quant à ce sont alarmants :

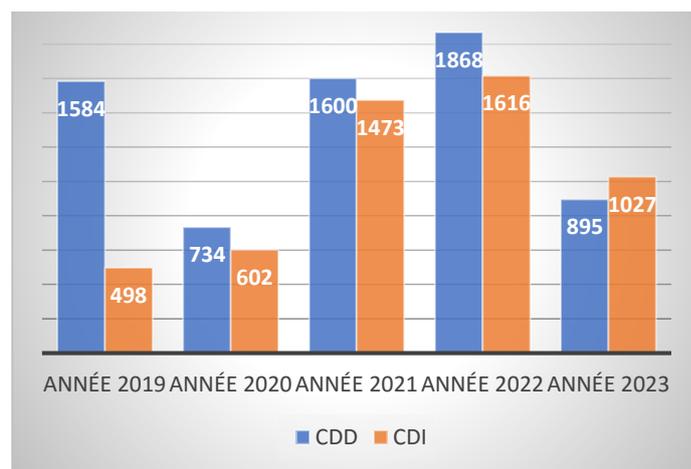
Graphique 26. Répartition des contrats de travail visés des travailleurs étrangers par branche d'activité



L'autorité congolaise, à travers toutes ses structures en la matière, permet tacitement aux travailleurs étrangers d'occuper n'importe quel poste de travail, surtout dans les branches d'activités les plus porteuses de création d'emplois.

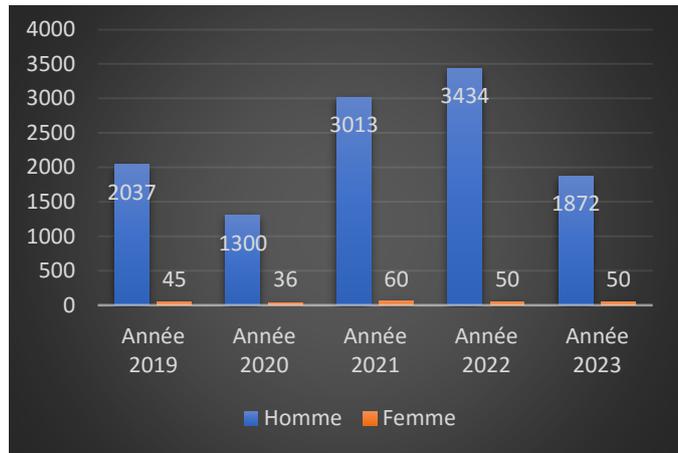
Graphique 27. Evolution Types des contrats de travail visés des étrangers (CDD et CDI)

Du point de vue administratif, l'ONEM vise deux types de contrat de travail : dans le cas de ce rapport quinquennal, 5 216 contrats de travail visés des travailleurs étrangers sont de type « contrat à durée indéterminée (CDI) », représentant 43,84 % de l'ensemble ; tandis que 6 681 autres sont de type « contrat à durée déterminée (CDD) », avec un taux de 56,16 %.



Dans le cadre de la répartition par genre, sur les 11 897 contrats de travail des travailleurs étrangers visés, la grande majorité est représentée par des hommes (11 656, soit 97,97 %) contre 241 femmes travailleuses étrangères, soit 2,03 %.

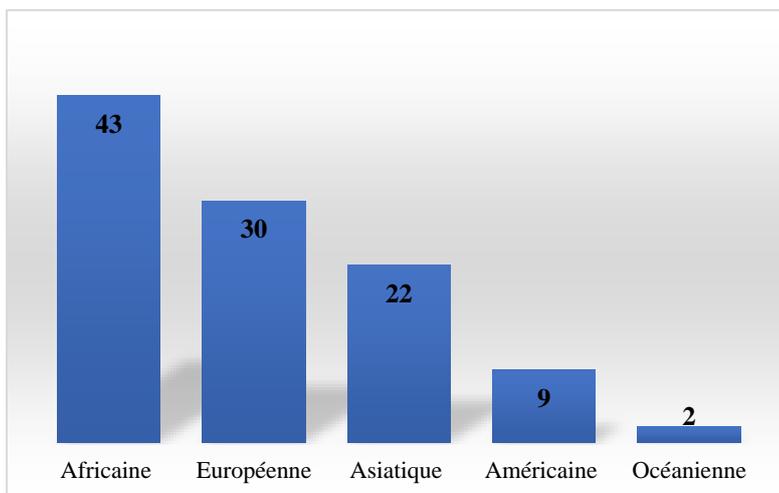
Graphique 28. Evolution Types des contrats de travail visés des étrangers par genre



Pour ce qui est de la répartition des travailleurs étrangers par rapport à leurs nationalités d'origine, le constat est que dans ces 5 années d'analyse des données sur l'emploi, ces derniers proviennent de 106 pays du monde entier. Les nationalités ayant les plus sollicité du travail de manière formelle en RDC, dont les contrats de travail ont été visés, proviennent des 3 pays suivants : la Chine (4 055 personnes, soit 34,09 %), l'Inde (2 965 personnes, soit 24,92 %), l'Afrique du sud (1 371 personnes, soit 11,52 %). Ces 3 pays représentent près de 70 % de contrats de travail visés en RDC.

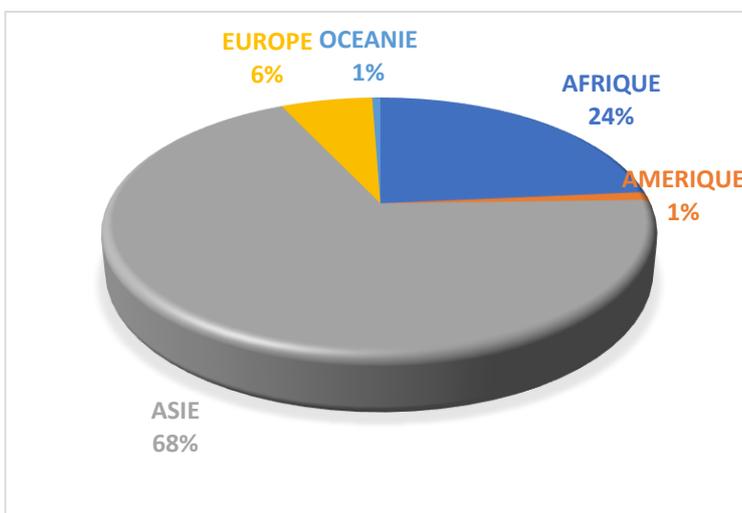
D'autres nationalités, au nombre de 8, ci-après ont de centaines de personnes ayant obtenu le visa de travail en RDC : le Liban (514 personnes, soit 4,32 %), le Zimbabwe (360 personnes, soit 3,03 %), la Zambie (333 personnes, soit 2,80 %), la France (284 personnes, soit 2,39 %), la Belgique (201 personnes, soit 1,69 %), l'Indonésie (104 personnes, soit 0,87 %), les Philippines (103 personnes, soit 0,87%), le Pakistan (101 personnes, soit 0,85 %). Ceux-ci regorgent plus de 15 % de l'ensemble.

Graphique 28. Répartition des contrats de travail visés des travailleurs étrangers par nationalité



Graphique 29. Répartition des contrats de travail des travailleurs par continent

Quant à la répartition de ces travailleurs étrangers par continent, le constat est que tous les continents sont présents en RDC dans les proportions suivantes : Asie (8 151 personnes, soit 68,51 %), Afrique (2 798 personnes, soit 23,53 %), Europe (759 personnes, soit 6,38 %), Amérique (121 personnes, soit 1,02 %) et Océanie (67 personnes, soit 0,56 %). En outre, il est également observé que chaque continent est représenté par un nombre important de ses pays en RDC, à savoir :



Afrique, 43 pays ; Europe, 30 pays ; Asie, 22 pays ; Amérique, 9 pays et Océanie, 2 pays.

III.3.2.2.3. Mouvement des travailleurs étrangers

Les déclarations de perte d'emplois des travailleurs étrangers ont évolué dans les 5 années d'analyse des données sur l'emploi suivant l'évolution des événements qui ont émaillé les activités socioéconomiques de la RDC. De 470 cas de perte d'emplois en 2019, il y a eu une montée sensible de 1 049 cas en 2020, dans les trois dernières années (2021, 725 cas ; 2022, 516 cas et 2023, 221 cas).

Graphique 30. Répartition des causes de pertes d'Emploi



III.3.3. ENTREPRISES CONTRIBUABLES

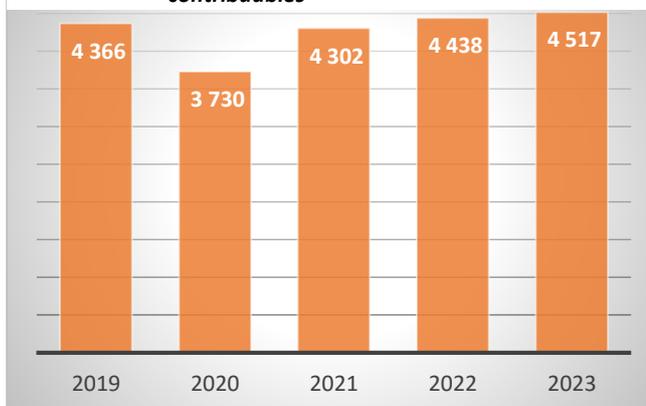
L'arrêté ministériel n° 095/CAB/MINETAT/MTEPS/01/2018 modifiant et complétant l'Arrêté Ministériel 037/CAB/MINETAT/MTEPS/FBM/2017 du 23 octobre 2017 portant fixation du taux de la Contribution Patronale mensuelle due par les employeurs à l'Office National de l'Emploi « ONEM », en son article 2 alinéa 1^{er} stipule : « *La Contribution est établie sur base de déclaration remplie chaque mois par l'employeur et remise à l'Office National de l'Emploi au plus tard le dixième jour du mois qui suit le paiement de la rémunération* ».

Tout employeur est tenu de renseigner sur cette déclaration de rémunération mensuelle les effectifs et les bases imposables de ses employés.

On peut observer au cours de ce quinquennat une légère diminution du nombre d'entreprises en 2020 soit 3730 entreprises due à la pandémie à COVID 19.

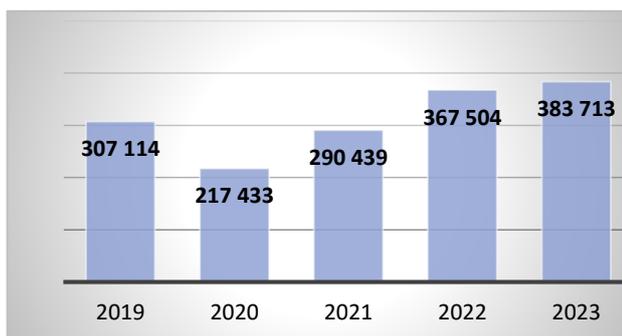
Quant aux années 2022 et 2023, nous remarquons une légère hausse continue, avec 4438 en 2022 et 4517 entreprises en 2023. Cette tendance positive exprime une croissance stable au fil temps.

Graphique 31. Evolution des nombres d'entreprises contribuables



Graphique 33. Evolution des effectifs déclarés des entreprises contribuable

D'un total de la moyenne quinquennale des effectifs déclarés des entreprises contribuable qui s'élève à 1.566.203 travailleurs, leur évolution présente une baisse en 2020 ; par contre, de 2021 à 2023, il y a eu une montée sensible des dites déclarations.



Graphique 32. Répartition des effectifs déclarés des entreprises Contribuables par branche d'activités

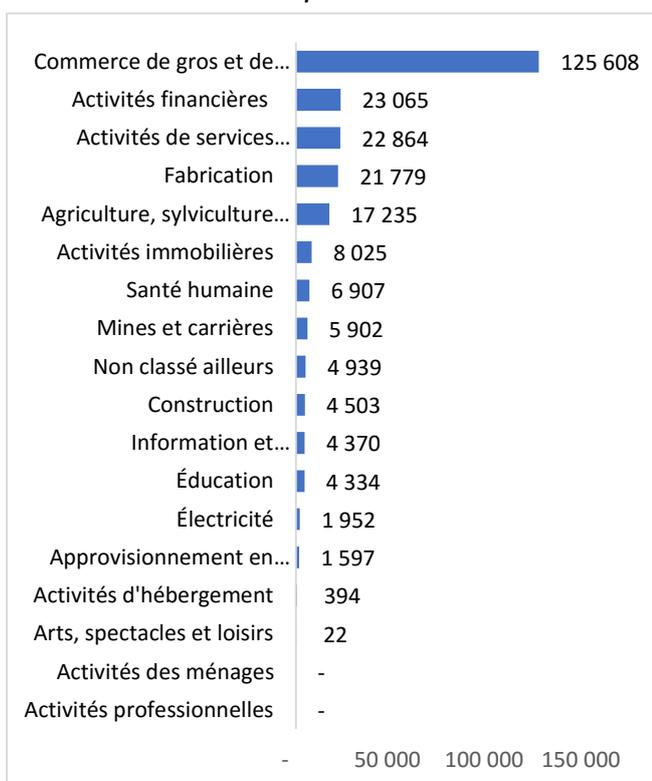
En ce qui concerne les effectifs des travailleurs par branche d'activités, il est observé que la seule branche d'activité du Commerce regorge une moyenne quinquennale de plus de 100 000 travailleurs.

Les autres activités dont la moyenne quinquennale des effectifs est comprise entre 15 000 et 25 000 travailleurs sont les suivantes : les Finances, Les Services Administratifs, la Fabrication et l'Agriculture.

En plus, les activités dont la moyenne quinquennale des effectifs est comprise entre 1 000 et 10 000 travailleurs sont les suivantes : l'Immobilier, la Santé, les Mines et Carrières, la Construction, l'Information et Communication, l'Education, l'Electricité, l'Eau et les Non classés.

En outre, les activités dont la moyenne quinquennale des effectifs est en dessous de 500 travailleurs sont les suivantes : HORECA et les Arts, spectacles et loisirs.

Enfin, les activités dont la moyenne quinquennale des effectifs n'a donné aucune indication sont les suivantes : Les Ménages et les Activités Professionnelles, Scientifiques et Techniques.



III.3.4. GESTION ET CONTROLE DES SERVICES PRIVES DE PLACEMENT(SPP)

Suivant l'Arrêté ministériel n° 047/CAB/VPM/METPS/2015 du 08/10/2015 modifiant et complétant l'Arrêté ministériel n°12/CAB.MIN/TPS/062/08 du 18/09/2008 fixant les conditions d'ouverture, d'agrément et de fonctionnement des Services Privés de Placement, toute organisation appelée « SPP » désigne toute personne physique ou morale, indépendante des autorités publiques, qui fournissent un ou plusieurs services suivants se rapportant au marché du travail.

Son ouverture est subordonnée à l'autorisation préalable du fonctionnement de ce dernier par l'Office National de l'Emploi et l'agrément par le Ministre ayant dans ses attributions l'emploi, le travail et la prévoyance sociale. Ainsi, toute personne physique ou morale désireuse d'ouvrir un SPP doit introduire auprès de l'ONEM une demande d'autorisation.

Les prestations du SPP sont qualifiées satisfaisantes sur base de la fiche d'évaluation, si ledit service accomplit régulièrement... les obligations ci-après : (a) avoir transmis trimestriellement les rapports exigés à l'ONEM, (b) s'être acquitté de son obligation de verser sa contribution patronale due à l'ONEM.

A cet effet, les SPP comme auxiliaires de l'ONEM entretiennent avec ce dernier des rapports permanents de collaboration. En 2023, l'ONEM compte dans son répertoire 255 SPP. Ils sont répartis selon les modalités suivantes :

- Les SPP ont commencé à fonctionner en RDC à partir de l'année 2009. A ces jours,
- Entre 2009 et 2017, 16 SPP ont été ouverts et fonctionnent à ces jours ;
- Entre 2018 et 2023, 239 SPP ont été ouverts et fonctionnent à ces jours : un record de demande d'autorisation de fonctionnement d'année en année durant ces 6 années ;
- 52 SPP ont obtenu l'agrément du Ministre en charge de l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale dont 38 basés à Kinshasa, 8 dans le Haut Katanga, 2 à Lualaba, 2 au Kongo Central, 1 au Nord-Kivu et 1 au Sud-Kivu ;
- Sur ces 255 SPP,
 - 170 évoluent à Kinshasa dont 28 dans le commerce et 152 dans plusieurs domaines d'activités
 - 55 dans le Haut Katanga, évoluant tous dans le domaine minier et carrières
 - 12 à Lualaba, tous dans le domaine minier et carrières
 - 7 dans le Nord-Kivu, axés dans les domaines du commerce et minier et carrières
 - 6 dans le Kongo Central, évoluant dans le domaine pétrolier
 - 3 dans le Kwilu, axés dans le domaine du commerce
 - 1 dans le Kasai, évoluant dans le domaine minier et carrières
 - 1 dans le Sud-Kivu, axés dans plusieurs domaines

Les SPP pour la plupart évoluent dans plusieurs domaines à la fois, et dans les domaines spécifiques du commerce, de mines et carrières et du pétrole.

III.3.5. INDICATEURS DU MARCHE DE TRAVAIL

Le marché du travail comprend plusieurs statistiques parmi lesquelles les indicateurs.

Ceux-ci sont déterminants et nous en dénombrons 17 de base portant notamment sur : la possibilité d'emploi et des revenus adéquats, des horaires de travail décents, les formes de travail à supprimer, la stabilité et la sécurité au travail, l'égalité de chances et de traitement dans les pays émergents, la sécurité sociale, le contexte économique et social, les politiques actives du marché du travail et la formation professionnelle.

Rappelons toutefois que les statistiques de base du travail sont définies par la convention n°160 et recommandation R170 sur les statistiques du travail de l'OIT stipulant que les Etats doivent produire pour répondre en partie à leurs obligations envers l'OIT.

III.3.5.1 PRINCIPAUX INDICATEURS DU MARCHE DU TRAVAIL DE LA 19^{ème} CONFERENCE INTERNATIONALE

1. Ratio emploi / population, 15 ans et plus
2. Taux de chômage
3. Jeunes ni dans le système éducatif ni dans l'emploi, 15-24 ans
4. Emploi informel
5. Taux de travailleurs pauvres
6. Taux de bas salaires (moins de 2/3 de la rémunération horaire médiane)
7. Durée du travail excessive (plus de 48 heures par semaine ; durée « habituelle »)
8. Taux de travail des enfants
9. Proportion de la population employée dans des formes précaires du travail
10. Ségrégation professionnelle selon le sexe
11. Proportion de femmes dans les professions à statut élevées
12. Taux de lésions professionnelles (non mortelles/mortelles)
13. Part de la population ayant au moins l'âge légale de départ à la retraite (65 ans +) et bénéficiant d'une pension de retraite
14. Dépenses publiques de sécurité sociale (% du PIB)
15. Taux de syndicalisation
16. Entreprises affiliées à une organisation d'employeurs [taux]
17. Taux de couverture de la négociation collective
18. Indicateur portant sur les principes et droits fondamentaux au travail

III.3.5.2. INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE LIES A L'EMPLOI (ODD 8)

1. Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant ;
2. Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi ;
3. Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, ventilée par profession, groupes d'âge et types de handicap ;
4. Taux de chômage, par sexe, groupes d'âge et types de handicap.

III.3.5.3. INDICATEURS PRODUITS PAR DES ENQUETES ANTERIEURES EN RDC

1. Le taux d'activité ;
2. La distribution des emplois par secteur et par branches d'activité ;
3. Le mode de recherche d'emploi ;
4. Le taux de chômage ;
5. Le taux de sous-emploi ;
6. le revenu du travail ;
7. Le taux brut et net de scolarisation par niveau d'enseignement ;
8. Le taux d'alphabétisation ;
9. Taux de chômage des personnes âgées de 15 à 24 ans (taux de chômage des jeunes).

Les indicateurs du marché du travail sont d'une importance capitale pour orienter les décisions en matière de l'emploi ; et cela donne lieu à la prise des décisions basées sur les données objectives et non fortuites.

Certains préalables sont de mise quant à leur production notamment, une fouille approfondie de données sur l'emploi, le recensement administratif, des enquêtes emploi, des enquêtes sur la main d'œuvre et des enquêtes mixtes.

Ce qui implique une volonté ferme de la Tripartite (Gouvernement - Employeurs – Travailleurs) et des partenaires bi et multilatéraux en vue de doter et d'appuyer techniquement et financièrement le Service Public d'Emploi Congolais dans la réussite de l'une des missions spécifiques lui assignées qu'est la production des statistiques du travail.

Dans le cadre de ce rapport quinquennal, il s'est avéré la difficulté de calculer et de produire les indicateurs ci-haut présentés faute de la consolidation des données devant provenir des sources secondaires liées à la question de l'emploi.

Chapitre IV. LOIS ET TEXTES REGLEMENTAIRES

IV. LOIS ET TEXTES REGLEMENTAIRES

I. Sur le plan International

- La convention N° 88 de l'Organisation Internationale du Travail OIT sur le Service de l'Emploi adoptée à San Francisco en date du 09 Juillet 1948 et ratifiée par la République Démocratique du Congo en date du 20 septembre 1960.

II. Sur le plan National

- Loi N° 015/2002 du 16 octobre 2002 portant code du travail, spécialement en ses articles 204,205 et 206 ;
- Loi N° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements publics ;
- Décret N° 081/2002 du 03 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement public dénommé Office National de l'Emploi, « ONEM » en sigle ;
- Ordonnance N° 08/040 du 30 Avril 2008 portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti, des allocations familiales minima et de la contrevaletur du logement ;
- Décret N°12/003 du 19 janvier 2012 fixant les statuts d'un Etablissement public dénommé Office National de l'Emploi « ONEM » en sigle ;
- Arrêté ministériel N° 12/CAB.MIN/TPS/112/2005 du 26 octobre 2005 fixant les pourcentages maxima autorisés des travailleurs étrangers au sein des entreprises ;
- Arrêté ministériel n°12/CAB.MIN.ETPS/044/2008 du 08 août 2008 fixant les modalités de placement des travailleurs ;
- Arrêté ministériel N°095/CAB/MINETAT/MTEPS/01/2018 du 17/08/20 modifiant et complétant l'arrêté Ministériel N°037/CAB/MINETAT/MTEPS/FBM/2017 du 23 octobre 2017 portant fixation du taux de la contribution patronale mensuelle due par les Employeurs à l'Office National de l'Emploi « ONEM » ;
- Arrêté Ministériel N°092/CAB/VPM/METPS/WM/JMS/2016 du 27 septembre 2016 valant titre authentique portant autorisation permanente de la

saisie – arrêt des avoirs et biens des Employeurs en défaut de paiement des contributions patronales ;

- Arrêté Interministériel N°20/CAB/VPM/ETPS/WM/2015 et CAB/MIN/FINANCES/2015/0143 du 12 Mai 2015 portant Institution de la déclaration et du paiement uniques des impôts, cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations ;
- Arrêté Ministériel N°047/CAB/VPM/METPS/2015 du 08/10/2015 modifiant et complétant l'arrêté Ministériel N°12/CAB.MIN/TPS/062/08 du 18 septembre 2008 fixant les conditions d'ouverture, d'agrément et de fonctionnement des services privés de placement.
- Arrêté Ministériel N° 062/CAB/PVPM/ETPS/2011 du 22/07/2011 fixant la forme, la preuve et le visa du contrat de travail.

CONCLUSION.

Les statistiques du travail revêtent une importance capitale, car elles renseignent sur l'état réel et évolutif du Marché du Travail et leurs données sont déterminantes dans le calcul des indicateurs du Marché du Travail.

Elles permettent également de dégager les tendances sur l'évolution des emplois et surtout orientent le Gouvernement de la République à bien exécuter son programme dans le secteur de l'emploi ; de développer la planification prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les organisations. Ainsi, ces statistiques du travail sont même exploitées à des fins académiques et scientifiques.

L'ONEM, dans son rôle d'organe technique et conseil du Gouvernement en matière de l'emploi, vient donc de produire un rapport des statistiques du travail de ces cinq dernières années, soit de 2019 à 2023. Cette publication augure une nouvelle ère dans la mise à contribution des statistiques du travail dans ce monde du travail suivant un cycle régulier de production.

A cet effet, l'ONEM se veut réellement jouer son rôle de régulateur du Marché du Travail Congolais. Ainsi, une collaboration tous azimuts devrait être établie avec tous les partenaires et autres opérateurs évoluant dans le secteur du travail afin de mieux enrichir et élargir le monde du travail en informations chiffrées nécessaires.

En ce qui concerne les données disponibles à l'ONEM, la Commission Ad hoc a travaillé selon la méthodologie suivante : l'exploitation de la documentation sur l'emploi ; la répartition des matières par chapitre ; la constitution des sous-commissions selon les chapitres ; les échanges en plénière ayant déterminé le corps du travail, et ce, durant le dernier trimestre de l'année 2023.

Toutefois, les difficultés d'usage ont émaillé le déroulement des travaux dans la Commission. Il s'agit notamment de : (i) la lenteur dans la transmission des données par les différentes Directions Provinciales liée au manque d'outils appropriés pour la collecte des données sur l'emploi ; (ii) le traitement manuel des données collectées ; (iii) la non exhaustivité des données sur l'emploi ; (iv) le manque des données censées provenir des autres secteurs liés indirectement à l'emploi devant permettre le calcul des indicateurs du marché du travail.

Au terme du rapport quinquennal ainsi produit, certains défis et opportunités sont dégagés et traduits en termes des recommandations suivantes :

- La numérisation des services s'avère être un élément clé pour améliorer l'efficacité et la précision des données collectées. Nous recommandons à la tripartite (Gouvernement-Employeurs-Travailleurs) d'investir davantage dans la technologie de l'information afin de faciliter la collecte, l'analyse et la publication des statistiques du travail.

- La collaboration avec d'autres organismes et d'autres parties prenantes est essentielle pour garantir la cohérence et l'enrichissement des données sur l'emploi. Nous recommandons ainsi à l'autorité gouvernementale de renforcer ces partenariats afin de partager les meilleures pratiques, échanger les connaissances et renforcer les méthodes et techniques de collecte de données sur l'emploi.
- L'organisation périodique des enquêtes spécifiques pour la production des indicateurs du marché de l'emploi, tel le projet de « l'enquête emploi auprès des ménages » initié en 2018 avec le PNUD. Nous sollicitons au gouvernement et aux partenaires bi et multilatéraux des appuis techniques et financiers afin de mener des enquêtes emplois de grande envergure pour la promotion de l'emploi.
- L'élaboration des directives statistiques nationales en conformité avec les normes internationales du travail en s'appuyant sur les agences des statistiques du travail du BIT. Nous suggérons un accompagnement approprié des organismes internationaux dans la mise en place d'une Cellule Nationale des experts en statistiques du travail en vue de contextualiser ces normes aux réalités nationales.
- La forte implication de la Présidence de la République, de la Primature, des décideurs socio-politiques et acteurs de la société civile dans l'élevation de la donne « emploi » au niveau des instances internationales. Nous recommandons aux autorités du pays de porter les statistiques du travail à la position la plus considérable touchant ainsi l'échiquier international.

En mettant en œuvre ces recommandations, nous sommes convaincus que nous pourrons surmonter les difficultés actuelles et atteindre notre objectif de produire des statistiques plus fiables et en temps record pour les années à venir.



ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX ANNEXES

Tableaux	Intitulés
<i>Tableau 1.</i>	<i>Répartition de demandeurs d'emploi par province</i>
<i>Tableau 2.</i>	<i>Répartition de demandeurs d'emploi par province et genre</i>
<i>Tableau 3.</i>	<i>Répartition de demandeurs d'emploi par âge de travail et genre</i>
<i>Tableau 4.</i>	<i>Répartition de demandeurs d'emploi par niveau d'études et Genre</i>
<i>Tableau 5.</i>	<i>Répartition de demandeurs d'emploi par durée de chômage et par Genre</i>
<i>Tableau 6.</i>	<i>Evolution de demandeurs d'emploi placés par province 2019-2023</i>
<i>Tableau 7.</i>	<i>Répartition de demandeurs d'emploi placés par branches d'activités 2019-2023</i>
<i>Tableau 8.</i>	<i>Répartition des Offres d'emploi par Provinces</i>
<i>Tableau 9.</i>	<i>Répartition des offres d'emploi reçues par branche d'activités</i>
<i>Tableau 10.</i>	<i>Répartition des contrats de travail des travailleurs nationaux reçus pour visa par province</i>
<i>Tableau 11.</i>	<i>Répartition des contrats de travail des travailleurs nationaux reçus pour visa par branches d'activités</i>
<i>Tableau 12.</i>	<i>Répartition des contrats de travail visés de travailleurs nationaux par province</i>
<i>Tableau 13.</i>	<i>Répartition des contrats de travail visés des travailleurs nationaux par branches d'activités</i>
<i>Tableau 14.</i>	<i>Répartition des contrats de travail visés de travailleurs nationaux par Types des contrats et par branche d'activité</i>
<i>Tableau 15.</i>	<i>Répartition des contrats de travail visés des travailleurs nationaux par branche d'activité et par genre</i>
<i>Tableau 16.</i>	<i>Répartition de motifs déclaration de perte d'emploi par branche d'activité</i>
<i>Tableau 17.</i>	<i>Evolution des contrats de travail des travailleurs étrangers programmés pour visa par province</i>
<i>Tableau 18.</i>	<i>Répartition des contrats de travail visés des travailleurs nationaux par branches d'activités de 2019 à 2023</i>
<i>Tableau 19.</i>	<i>Evolution des contrats de travail visés des travailleurs étrangers</i>
<i>Tableau 20.</i>	<i>Répartition des contrats de travail visés des travailleurs étranger par branches d'activités et par genre</i>
<i>Tableau 21.</i>	<i>Evolution des contrats de travail visés des travailleurs étranger par branches d'activités et par type de contrats</i>
<i>Tableau 22.</i>	<i>Evolution des contrats de travail des travailleurs par nationalité</i>
<i>Tableau 23.</i>	<i>Répartition des causes de pertes d'Emploi</i>
<i>Tableau 24.</i>	<i>Evolution des nombres d'entreprises contribuables</i>
<i>Tableau 25.</i>	<i>Répartition des effectifs déclarés des entreprises contribuables par branche d'activités</i>



III.2. SERVICES AUX PARTICULIERS : DONNEES DE L'INTERMEDIATION

III.2.1. ACCUEIL ET ENREGISTREMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Tableau 1. Répartition de demandeurs d'emploi par province

Provinces	Années					Total Général	%
	2019	2020	2021	2022	2023		
BAS-UELE	0	0	0	0	0	0	0,00
EQUATEUR	4 213	1 696	2 722	1 978	351	10 960	4,31
HAUT-KATANGA	6 134	3 996	6 227	6 852	4 973	28 182	11,09
HAUT-LOMAMI	341	331	257	183	194	1 306	0,52
HAUT-UELE	630	420	823	755	470	3 098	1,22
ITURI	6 838	4 678	3 482	1 824	1 972	18 794	7,39
KASAI	463	118	244	111	90	1 026	0,40
KASAI-CENTRAL	3 505	1 506	137	742	513	6 403	2,52
KASAI-ORIENTAL	726	631	848	501	627	3 333	1,31
KINSHASA	19 468	17 883	12 864	9 015	19 038	78 268	30,79
KONGO CENTRAL	1 727	1 529	2 040	721	3 141	9 158	3,60
KWANGO	282	117	70	101	114	684	0,27
KWILU	219	275	243	126	261	1 124	0,44
LOMAMI	0	0	0	0	0	0	0,00
LUALABA	12 286	9 400	12 011	8 019	3 430	45 146	17,76
MAI-NDOMBE	34	21	41	87	115	298	0,12
MANIEMA	207	173	307	167	172	1 026	0,40
MONGALA	868	565	1 216	651	251	3 551	1,40
NORD-KIVU	6 377	4 488	3 000	2 776	1 836	18 477	7,27
NORD-UBANGI	307	288	405	190	876	2 066	0,81
SANKURU	0	0	0	0	0	0	0,00
SUD-KIVU	4 132	3 967		1 637	3 298	13 034	5,13
SUD-UBANGI	352	145	248	158	67	970	0,38
TANGANYIKA	0	0	0	1 174	1 652	2 826	1,11
TSHOPO	851	701	644	783	1 134	4 113	1,62
TSHUAPA	0	184	24	85	80	373	0,15
Total	69 960	53 112	47 853	38 636	44 655	254 216	100,00
%	27,52	20,89	18,82	15,20	17,57	100,00	

Tableau 2. Répartition de demandeurs d'emploi par province et genre

Tranche d'Age	2019		2020		2021		2022		2023		Total Général		Total	%
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
15 – 24 ans	595	280	451	212	407	191	328	155	380	179	2 161	1 017	3 178	1,25
25 – 34 ans	28 344	13 338	21 518	10 126	19 387	9 123	15 653	7 366	18 092	8 514	102 994	48 468	151 462	59,58
35 – 44 ans	12 569	5 915	9 542	4 490	8 597	4 046	6 941	3 266	8 023	3 775	45 671	21 492	67 164	26,42
45 – 54 ans	4 400	2 071	3 341	1 572	3 010	1 416	2 430	1 144	2 809	1 322	15 990	7 525	23 515	9,25
55 – 64 ans	1 665	784	1 264	595	1 139	536	920	433	1 063	500	6 050	2 847	8 898	3,5
65 ans et Plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	47 573	22 387	36 116	16 996	32 540	15 313	26 272	12 364	30 365	14 290	172 867	81 349	254 216	100
% Genre	18,71	8,81	14,21	6,69	12,80	6,02	10,33	4,86	11,94	5,62	68	32	100	
Total par an	69 960		53 112		47 853		38 636		44 655		254 216			
% par an	27,52		20,89		18,82		15,20		17,57		100			

Tableau 3. Répartition de demandeurs d'emploi par âge de travail et genre

Provinces	2019		2020		2021		2022		2023		Total Général			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	%
BAS-UELE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
EQUATEUR	2 865	1 348	1 153	543	1 851	871	1 345	633	239	112	7 453	3 507	10 960	4,3
HAUT-KATANGA	4 171	1 963	2 717	1 279	4 234	1 993	4 659	2 193	3 382	1 591	19 164	9 018	28 182	11,1
HAUT-LOMAMI	232	109	225	106	175	82	124	59	132	62	888	418	1 306	0,5
HAUT-UELE	428	202	286	134	560	263	513	242	320	150	2 107	991	3 098	1,2
ITURI	4 650	2 188	3 181	1 497	2 368	1 114	1 240	584	1 341	631	12 780	6 014	18 794	7,4
KASAI	315	148	80	38	166	78	75	36	61	29	698	328	1 026	0,4
KASAI-CENTRAL	2 383	1 122	1 024	482	93	44	505	237	349	164	4 354	2 049	6 403	2,5
KASAI-ORIENTAL	494	232	429	202	577	271	341	160	426	201	2 266	1 067	3 333	1,3
KINSHASA	13 238	6 230	12 160	5 723	8 748	4 116	6 130	2 885	12 946	6 092	53 222	25 046	78 268	30,8
KONGO CENTRAL	1 174	553	1 040	489	1 387	653	490	231	2 136	1 005	6 227	2 931	9 158	3,6
KWANGO	192	90	80	37	48	22	69	32	78	36	465	219	684	0,3
KWILU	149	70	187	88	165	78	86	40	177	84	764	360	1 124	0,4
LOMAMI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
LUALABA	8 354	3 932	6 392	3 008	8 167	3 844	5 453	2 566	2 332	1 098	30 699	14 447	45 146	17,8
MAI-NDOMBE	23	11	14	7	28	13	59	28	78	37	203	95	298	0,1
MANIEMA	141	66	118	55	209	98	114	53	117	55	698	328	1 026	0,4
MONGALA	590	278	384	181	827	389	443	208	171	80	2 415	1 136	3 551	1,4
NORD-KIVU	4 336	2 041	3 052	1 436	2 040	960	1 888	888	1 248	588	12 564	5 913	18 477	7,3
NORD-UBANGI	209	98	196	92	275	130	129	61	596	280	1 405	661	2 066	0,8
SANKURU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
SUD-KIVU	2 810	1 322	2 698	1 269	0	0	1 113	524	2 243	1 055	8 863	4 171	13 034	5,1
SUD-UBANGI	239	113	99	46	169	79	107	51	46	21	660	310	970	0,4
TANGANYIKA	0	0	0	0	0	0	798	376	1 123	529	1 922	904	2 826	1,1
TSHOPO	579	272	477	224	438	206	532	251	771	363	2 797	1 316	4 113	1,6
TSHUAPA	0	0	125	59	16	8	58	27	54	26	254	119	373	0,1
TOTAL	47 573	22 387	36 116	16 996	32 540	15 313	26 272	12 364	30 365	14 290	172 867	81 349	254 216	100,0
% Genre	18,71	8,81	14,21	6,69	12,80	6,02	10,33	4,86	11,94	5,62	68,00	32,00	100,00	
Total par an	69 960		53 112		47 853		38 636		44 655		254 216			
% par an	27,52		20,89		18,82		15,20		17,57		100,00			

Tableau 4. Répartition de demandeurs d'emploi par niveau d'études et Genre

Niveau d'Etudes	2019		2020		2021		2022		2023		Total Général		Total	%
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
SANS INSTRUCTION	376	177	285	134	257	121	208	98	240	113	1 366	643	2 008	0,79
PRIMAIRE	951	448	722	340	651	306	525	247	607	286	3 457	1 627	5 084	2
CO	124	58	94	44	85	40	68	32	79	37	449	212	661	0,26
PP4	500	235	379	178	342	161	276	130	319	150	1 815	854	2 669	1,05
PP5	1 384	651	1 051	495	947	446	765	360	884	416	5 030	2 367	7 398	2,91
DIPLOME D'ETAT/A2	17 493	8 232	13 280	6 249	11 965	5 631	9 660	4 546	11 165	5 254	63 563	29 912	93 475	36,77
CAPACITARIAT	752	354	571	269	514	242	415	195	480	226	2 731	1 285	4 017	1,58
GRADUAT/A1	14 091	6 631	10 698	5 034	9 638	4 536	7 782	3 662	8 994	4 233	51 203	24 096	75 299	29,62
LICENCE/A0/D4	11 417	5 373	8 668	4 079	7 810	3 675	6 305	2 967	7 288	3 430	41 488	19 524	61 012	24
MAITRISE/DEA/DES	247	116	188	88	169	80	137	64	158	74	899	423	1 322	0,52
DOCTORAT	238	112	181	85	163	77	131	62	152	71	864	407	1 271	0,5
TOTAL	47 573	22 387	36 116	16 996	32 540	15 313	26 272	12 364	30 365	14 290	172 867	81 349	254 216	100,00
% Genre	18,71	8,81	14,21	6,69	12,80	6,02	10,33	4,86	11,94	5,62	68,00	32,00		
Total par an	69 960		53 112		47 853		38 636		44 655		254 216			
% par an	27,52		20,89		18,82		15,20		17,57		100,00			

Tableau 5. Répartition de demandeurs d'emploi par durée de chômage et par Genre

Durée de Chômage	2019		2020		2021		2022		2023		Total Général		Total	%
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
0 à 6 Mois	856	403	650	306	586	276	473	223	547	257	3 112	1 464	4 576	1,8
7 Mois à 12 Mois	1 855	873	1 409	663	1 269	597	1 025	482	1 184	557	6 742	3 173	9 914	3,9
13 Mois à 18 Mois	3 520	1 657	2 673	1 258	2 408	1 133	1 944	915	2 247	1 057	12 792	6 020	18 812	7,4
18 Mois à 24 mois	4 234	1 992	3 214	1 513	2 896	1 363	2 338	1 100	2 703	1 272	15 385	7 240	22 625	8,9
25 Mois à 30 mois	5 566	2 619	4 226	1 989	3 807	1 792	3 074	1 447	3 553	1 672	20 225	9 518	29 743	11,7
31 Mois à 36 Mois	6 850	3 224	5 201	2 447	4 686	2 205	3 783	1 780	4 373	2 058	24 893	11 714	36 607	14,4
37 Mois et Plus	24 690	11 619	18 744	8 821	16 888	7 947	13 635	6 417	15 760	7 416	89 718	42 220	131 938	51,9
TOTAL	47 573	22 387	36 116	16 996	32 540	15 313	26 272	12 364	30 365	14 290	172 867	81 349	254 216	100
% Genre	18,71	8,81	14,21	6,69	12,80	6,02	10,33	4,86	11,94	5,62	68,00	32,00	100	
Total par an	69 960		53 112		47 853		38 636		44 655		254 216			
% par an	27,52		20,89		18,82		15,20		17,57		100,00			

III.2.2. PLACEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Tableau 6. Evolution de demandeurs d'emploi placés par province 2019-2023

Provinces	Années					Total Général	
	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
BAS-UELE	0	0	0	0	0	0	0,00
EQUATEUR	433	230	263	296	328	1 550	2,01
HAUT-KATANGA	2 173	1 152	1 319	1 484	1 646	7 774	10,08
HAUT-LOMAMI	267	142	162	183	203	956	1,24
HAUT-UELE	278	147	169	190	211	995	1,29
ITURI	2 290	1 213	1 390	1 563	1 735	8 191	10,62
KASAI	54	29	33	37	41	193	0,25
KASAI-CENTRAL	222	118	135	152	168	794	1,03
KASAI-ORIENTAL	112	59	68	77	85	401	0,52
KINSHASA	4 179	2 214	2 536	2 853	3 165	14 947	19,38
KONGO CENTRAL	832	441	505	568	630	2 977	3,86
KWANGO	110	58	67	75	83	393	0,51
KWILU	132	70	80	90	100	470	0,61
LOMAMI	0	0	0	0	0	0	0,00
LUALABA	1 302	690	790	889	987	4 658	6,04
MAI-NDOMBE	80	42	48	54	60	285	0,37
MANIEMA	261	138	158	178	198	933	1,21
MONGALA	451	239	273	308	341	1 612	2,09
NORD-KIVU	3 198	1 694	1 940	2 183	2 422	11 437	14,83
NORD-UBANGI	254	135	154	174	193	910	1,18
SANKURU	0	0	0	0	0	0	0,00
SUD-KIVU	3 454	1 830	2 096	2 358	2 617	12 355	16,02
SUD-UBANGI	617	327	374	421	467	2 206	2,86
TANGANYIKA	276	146	167	188	209	987	1,28
TSHOPO	505	267	306	344	382	1 805	2,34
TSHUAPA	82	43	50	56	62	293	0,38
Total	21562	11426	13084	14719	16333	77 124	100,00
%	27,96	14,82	16,96	19,08	21,18	100,00	



III.3.2. CONTRAT DE TRAVAIL

III.3.2.1. Contrats de travail des travailleurs nationaux

III.3.2.1.1. Contrats de travail reçus des travailleurs nationaux

Tableau 7. Répartition de demandeurs d'emploi placés par branches d'activités 2019-2023

Branches d'Activités	2019		2020		2021		2022		2023		Total Général		Total	%
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Agriculture, sylviculture et pêche	909	428	482	227	552	260	621	292	689	324	3 252	1 530	4 782	6,20
Mines et carrières	653	307	346	163	396	187	446	210	495	233	2 337	1 100	3 437	4,46
Fabrication	1 680	791	890	419	1 020	480	1 147	540	1 273	599	6 010	2 828	8 838	11,46
Électricité ; fourniture de gaz, de vapeur et d'air conditionné	78	37	41	19	47	22	53	25	59	28	279	131	410	0,53
Approvisionnement en eau ; assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement	185	87	98	46	112	53	126	59	140	66	661	311	972	1,26
Construction	1 120	527	594	279	680	320	765	360	849	399	4 008	1 886	5 894	7,64
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	61	29	32	15	37	17	42	20	46	22	219	103	322	0,42
Transport et stockage	382	180	202	95	232	109	261	123	289	136	1 365	643	2 008	2,60
Activités d'hébergement et de restauration	169	80	90	42	103	48	116	54	128	60	606	285	891	1,16
Information et communication	1 631	768	864	407	990	466	1 114	524	1 236	581	5 834	2 746	8 580	11,12
Activités financières et d'assurance	546	257	289	136	331	156	373	175	414	195	1 953	919	2 872	3,72
Activités immobilières	41	19	22	10	25	12	28	13	31	15	146	69	215	0,28
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	67	32	36	17	41	19	46	22	51	24	240	113	352	0,46
Activités de services administratifs et de soutien	2 111	994	1 119	527	1 281	603	1 441	678	1 599	753	7 552	3 554	11 106	14,40
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	1 225	577	649	306	744	350	836	394	928	437	4 383	2 062	6 445	8,36
Éducation	844	397	447	210	512	241	576	271	639	301	3 019	1 421	4 440	5,42
Santé humaine et activités de travail social	61	29	32	15	37	17	42	20	46	22	219	103	322	0,42
Arts, spectacles et loisirs	212	100	112	53	128	60	145	68	160	75	757	356	1 114	1,44
Autres activités de services	1 102	518	584	275	668	315	752	354	834	393	3 940	1 854	5 794	7,51
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour leur propre usage	123	58	65	31	75	35	84	40	93	44	441	207	648	0,84
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1 510	711	800	377	916	431	1 031	485	1 144	538	5 402	2 542	7 944	10,30
Non classé ailleurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	14 662	6 900	7 770	3 656	8 897	4 187	10 009	4 710	11 106	5 227	52 445	24 680	77 125	100,00
% Genre	19,20	9,04	9,38	4,41	11,70	5,50	13,18	6,20	14,54	6,84	68	32	100	100
Total par an	21 562		11 426		13 084		14 719		16 333		77 125			
% par an	28,24		13,79		17,20		19,38		21,39		100			



III.3. SERVICES AUX ENTREPRISES : DONNEES DES EMPLOYEURS

III.3.1. LES OFFRES D'EMPLOI

Tableau 8. Répartition des Offres d'emploi par Provinces

Provinces	Années					Total Général	
	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
BAS-UELE	0	0	0	0	0	0	0
EQUATEUR	149	72	125	193	297	836	3,81
HAUT-KATANGA	503	349	537	771	1283	3443	15,68
HAUT-LOMAMI	24	2	6	5	8	45	0,20
HAUT-UELE	67	2	11	4	59	143	0,65
ITURI	860	359	302	258	330	2109	9,61
KASAI	0	0	17	11	29	57	0,26
KASAI-CENTRAL	304	127	136	130	283	980	4,46
KASAI-ORIENTAL	127	20	75	29	60	311	1,42
KINSHASA	815	365	405	309	506	2400	10,93
KONGO CENTRAL	65	17	9	19	40	150	0,68
KWANGO	0	3	4	3	20	30	0,14
KWILU	57	0	2	12	21	92	0,42
LOMAMI					0	0	0,00
LUALABA	865	502	669	417	31	2484	11,31
MAI-NDOMBE	0	3	4	9	10	26	0,12
MANIEMA	351	71	227	118	54	821	3,74
MONGALA	53	7	7	19	30	116	0,53
NORD-KIVU	1059	736	1036	1111	911	4853	22,11
NORD-UBANGI	24	15	31	26	61	157	0,72
SANKURU						0	0,00
SUD-KIVU	221	50	80	197	694	1242	5,66
SUD-UBANGI	267	96	19	18	38	438	2,00
TANGANYIKA	0	0	0	429	303	732	3,33
TSHOPO	142	69	93	64	86	454	2,07
TSHUAPA	6	12	10	7	0	35	0,16
Total	5959	2877	3805	4159	5154	21954	100
%	27,14	13,10	17,33	18,94	23,48	100,00	

Tableau 9. Répartition des offres d'emploi reçues par branche d'activités

Branches d'Activités	Années					Total Général	
	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
Agriculture, sylviculture et pêche	420	203	268	293	363	1 547	7,046
Mines et carrières	1 274	615	813	889	1 102	4 693	21,376
Fabrication	709	342	453	495	613	2 613	11,902
Électricité ; fourniture de gaz, de vapeur et d'air conditionné	147	71	94	103	127	543	2,473
Approvisionnement en eau ; assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement	53	25	34	37	46	194	0,885
Construction	525	254	335	366	454	1 935	8,812
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	1 084	523	692	756	937	3 992	18,184
Transport et stockage	630	304	403	440	545	2 322	10,579
Activités d'hébergement et de restauration	186	90	119	130	161	685	3,119
Information et communication	132	64	84	92	114	486	2,214
Activités financières et d'assurance	387	187	247	270	334	1 424	6,486
Activités immobilières	23	11	15	16	20	84	0,382
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	38	19	25	27	33	141	0,644
Activités de services administratifs et de soutien	223	108	142	156	193	821	3,740
Éducation	26	12	16	18	22	94	0,429
Santé humaine et activités de travail social	84	40	53	58	72	308	1,402
Arts, spectacles et loisirs	1	0	0	0	0	2	0,009
Autres activités de services	7	3	5	5	6	27	0,122
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour leur propre usage	1	0	0	1	1	3	0,013
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	11	5	7	8	10	40	0,184
Non classé ailleurs	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	5 959	2 877	3 805	4 159	5 154	21 954	100
%	27,14	13,10	17,33	18,94	23,48	100	



III.3.2. CONTRAT DE TRAVAIL

III.3.2.1. Contrats de travail des travailleurs nationaux

III.3.2.1.1. Contrats de travail reçus des travailleurs nationaux

Tableau 10. Répartition des contrats de travail des travailleurs nationaux reçus pour visa par province

Provinces	Années					Total Général	
	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
BAS-UELE	0	0	0	0	0	0	0,00
EQUATEUR	4 862	2 766	2 160	2 076	1 005	12 869	1,88
HAUT-KATANGA	18 060	7 044	14 001	16 095	12 726	67 926	9,90
HAUT-LOMAMI	2 157	1 101	1 725	1 155	4 806	10 944	1,60
HAUT-UELE	9 821	1 203	1 659	1 887	2 175	16 745	2,44
ITURI	23 487	6 540	21 819	13 587	11 886	77 319	11,27
KASAI	0	171	0	507	312	990	0,14
KASAI-CENTRAL	2 307	1 368	2 148	1 872	1 752	9 447	1,38
KASAI-ORIENTAL	1 862	925	1 509	1 560	969	6 825	0,99
KINSHASA	27 256	15 627	15 761	31 047	36 840	126 531	18,44
KONGO CENTRAL	4 028	5 268	3 426	6 213	13 950	32 885	4,79
KWANGO	672	300	564	420	240	2 196	0,32
KWILU	1 167	414	234	366	750	2 931	0,43
LOMAMI	0	0	0	0	0	0	0,00
LUALABA	6 425	5 991	4 862	12 795	10 827	40 900	5,96
MAI-NDOMBE	254	240	126	345	463	1 428	0,21
MANIEMA	1 967	1 298	906	1 776	1 024	6 971	1,02
MONGALA	2 018	2 199	1 040	4 296	3 972	13 525	1,97
NORD-KIVU	28 456	15 471	18 562	21 054	21 874	105 417	15,37
NORD-UBANGI	894	846	521	2 463	1 530	6 254	0,91
SANKURU	0	0	0	0	0	0	0,00
SUD-KIVU	40 119	13 503	20 553	10 783	22 121	107 079	15,61
SUD-UBANGI	7 251	1 138	1 551	2 049	2 014	14 003	2,04
TANGANYIKA	0	4 134	0	110	4 314	8 558	1,25
TSHOPO	1 965	1 644	1 194	1 152	6 587	12 542	1,83
TSHUAPA	348	405	306	402	328	1 789	0,26
Total	185 376	89 596	114 627	134 010	162 465	686 074	100,00
%	27,02	13,06	16,71	19,53	23,68	100,00	

Tableau 11. Répartition des contrats de travail des travailleurs nationaux reçus pour visa par branches d'activités

Branches d'Activités	Années					Total Général	
	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
Agriculture, sylviculture et pêche	13 061	6 312	8 076	9 441	11 446	48 337	7,05
Mines et carrières	34 072	16 467	21 068	24 629	29 859	126 095	18,38
Fabrication	22 064	10 663	13 643	15 949	19 336	81 656	11,90
Électricité ; fourniture de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4 585	2 216	2 835	3 314	4 018	16 967	2,47
Approvisionnement en eau ; assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement	1 641	793	1 015	1 186	1 438	6 072	0,89
Construction	16 335	7 894	10 101	11 808	14 315	60 452	8,81
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	31 848	15 392	19 693	23 021	27 909	117 863	17,18
Transport et stockage	19 610	9 477	12 126	14 176	17 185	72 575	10,58
Activités d'hébergement et de restauration	5 781	2 794	3 575	4 179	5 066	21 394	3,12
Information et communication	4 104	1 983	2 538	2 967	3 597	15 189	2,21
Activités financières et d'assurance	12 023	5 811	7 435	8 691	10 537	44 497	6,49
Activités immobilières	2 558	1 236	1 582	1 849	2 242	9 467	1,38
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1 194	577	738	863	1 046	4 418	0,64
Activités de services administratifs et de soutien	6 933	3 351	4 287	5 012	6 076	25 658	3,74
Éducation	790	388	488	580	704	2 950	0,43
Santé humaine et activités de travail social	2 598	1 256	1 607	1 878	2 277	9 616	1,40
Arts, spectacles et loisirs	16	8	10	12	14	60	0,01
Autres activités de services	225	109	139	163	197	834	0,12
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour leur propre usage	23	11	15	17	21	87	0,01
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	5 913	2 858	3 657	4 275	5 182	21 885	3,19
Non classé ailleurs	0	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL	185 376	89 596	114 627	134 010	162 465	686 074	100
%	27,0	13,1	16,7	19,5	23,7	100,0	

III.3.2.1.2. Contrats de travail visés de travailleurs nationaux

Tableau 12. Répartition des contrats de travail visés de travailleurs nationaux par province

Provinces	Années					Total Général	
	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
BAS-UELE	0	0	0	0	0	0	0,00
EQUATEUR	4 600	2 305	1 800	1 730	838	11 273	1,83
HAUT-KATANGA	18 798	5 870	11 668	13 413	10 605	60 353	9,82
HAUT-LOMAMI	135	918	1 438	963	4 005	7 458	1,21
HAUT-UELE	1 488	1 003	1 383	1 573	1 813	7 258	1,18
ITURI	21 043	5 483	18 220	11 323	9 905	65 973	10,73
KASAI	0	143	0	423	260	825	0,13
KASAI-CENTRAL	2 175	1 140	1 790	1 560	1 460	8 125	1,32
KASAI-ORIENTAL	1 625	448	1 258	1 300	808	5 438	0,88
KINSHASA	28 835	16 990	16 970	34 978	30 700	128 473	20,90
KONGO CENTRAL	3 568	6 255	2 855	5 178	11 625	29 480	4,80
KWANGO	55	250	463	350	200	1 318	0,21
KWILU	1 145	345	195	305	625	2 615	0,43
LOMAMI	0	0	0	0	0	0	0,00
LUALABA	5 540	4 993	4 490	10 663	9 023	34 708	5,65
MAI-NDOMBE	143	200	105	288	360	1 095	0,18
MANIEMA	2 775	1 280	755	1 480	718	7 008	1,14
MONGALA	2 520	1 833	890	3 580	3 310	12 133	1,97
NORD-KIVU	34 698	12 893	18 500	25 915	23 298	115 303	18,76
NORD-UBANGI	745	705	265	2 053	1 275	5 043	0,82
SANKURU	0	0	0	0	0	0	0,00
SUD-KIVU	33 433	11 253	17 128	0	20 333	82 145	13,36
SUD-UBANGI	670	823	1 293	1 708	1 488	5 980	0,97
TANGANYIKA	0	3 445	0	0	3 595	7 040	1,15
TSHOPO	1 885	1 370	995	960	9 063	14 273	2,32
TSHUAPA	235	338	255	335	265	1 428	0,23
Total	166 108	80 278	102 713	120 073	145 568	614 738	100,00
%	27,02	13,06	16,71	19,53	23,68	100,00	

Tableau 13. Répartition des contrats de travail visés des travailleurs nationaux par branches d'activité

Branches	Années					Total Général	
	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
Agriculture, sylviculture et pêche	11 362	5 491	7 026	8 213	9 957	42 048	6,84
Mines et carrières	29 351	14 185	18 149	21 217	25 722	108 624	17,67
Fabrication	19 999	9 665	12 367	14 457	17 526	74 014	12,04
Électricité ; fourniture de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 289	1 589	2 034	2 377	2 882	12 172	1,98
Approvisionnement en eau ; assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement	1 468	711	909	1 070	1 298	5 455	0,89
Construction	14 636	7 073	9 050	10 580	12 826	54 166	8,81
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	27 408	13 246	16 948	19 812	24 019	101 432	16,50
Transport et stockage	19 484	9 417	12 048	14 085	17 075	72 109	11,73
Activités d'hébergement et de restauration	5 180	2 503	3 203	3 744	4 539	19 170	3,12
Information et communication	3 677	1 780	2 274	2 658	3 223	13 612	2,21
Activités financières et d'assurance	13 139	6 350	8 125	9 498	11 514	48 626	7,91
Activités immobilières	2 292	1 108	1 417	1 657	2 009	8 483	1,38
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1 070	517	661	773	937	3 959	0,64
Activités de services administratifs et de soutien	5 166	2 497	3 194	3 734	4 527	19 118	3,11
Éducation	714	345	442	516	626	2 643	0,43
Santé humaine et activités de travail social	2 328	1 125	1 440	1 683	2 040	8 616	1,40
Arts, spectacles et loisirs	14	7	9	10	13	54	0,01
Autres activités de services	201	98	125	146	177	746	0,12
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour leur propre usage	30	10	17	13	14	84	0,01
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	5 299	2 561	3 276	3 830	4 643	19 609	3,19
Non classé ailleurs	0	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL	166 108	80 278	102 713	120 073	145 568	614 738	100,00
%	27,02	13,06	16,71	19,53	23,68	100,00	

Tableau 14. Répartition des contrats de travail visés de travailleurs nationaux par Types des contrats et par branche d'activité

Branches d'Activités	2019		2020		2021		2022		2023		Total Général		TOTAL	%
	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI		
Agriculture, sylviculture et pêche	7 044	4 317	3 404	2 087	4 356	2 670	5 092	3 121	6 173	3 784	26 070	15 978	42 048	6,8
Mines et carrières	18 198	11 153	8 795	5 390	11 253	6 897	13 154	8 062	15 948	9 774	67 347	41 277	108 624	17,7
Fabrication	12 400	7 600	5 993	3 673	7 667	4 699	8 963	5 494	10 866	6 660	45 889	28 125	74 014	12,0
Électricité ; fourniture de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2 039	1 250	985	604	1 261	773	1 474	903	1 787	1 095	7 547	4 625	12 172	2,0
Approvisionnement en eau ; assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement	910	558	441	270	564	345	663	407	804	493	3 382	2 073	5 455	0,9
Construction	9 074	5 562	4 386	2 688	5 611	3 439	6 560	4 020	7 952	4 874	33 583	20 583	54 166	8,8
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	16 993	10 415	8 212	5 033	10 507	6 440	12 283	7 529	14 892	9 127	62 888	38 544	101 432	16,5
Transport et stockage	12 080	7 404	5 838	3 578	7 470	4 578	8 732	5 352	10 587	6 489	44 707	27 401	72 109	11,7
Activités d'hébergement et de restauration	3 212	1 968	1 552	951	1 986	1 217	2 321	1 423	2 814	1 725	11 885	7 285	19 170	3,1
Information et communication	2 280	1 397	1 104	676	1 410	864	1 648	1 010	1 998	1 225	8 439	5 173	13 612	2,2
Activités financières et d'assurance	8 146	4 993	3 937	2 413	5 037	3 087	5 889	3 609	7 139	4 375	30 148	18 478	48 626	7,9
Activités immobilières	1 421	871	687	421	879	539	1 027	630	1 245	763	5 259	3 224	8 483	1,4
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	663	407	321	196	410	251	479	294	581	356	2 455	1 504	3 959	0,6
Activités de services administratifs et de soutien	3 203	1 963	1 548	949	1 981	1 214	2 315	1 419	2 807	1 720	11 853	7 265	19 118	3,1
Éducation	443	271	214	131	274	168	320	196	388	238	1 639	1 004	2 643	0,4
Santé humaine et activités de travail social	1 444	885	698	428	893	547	1 043	640	1 265	775	5 342	3 274	8 616	1,4
Arts, spectacles et loisirs	9	5	4	3	6	3	6	4	8	5	33	20	54	0,0
Autres activités de services	125	77	60	37	77	47	90	55	110	67	463	284	747	0,1
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour leur propre usage		10	6	4	9	6	8	5	8	5	48	30	78	0,0
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	3 285	2 013	1 588	973	2 031	1 245	2 375	1 455	2 879	1 765	12 158	7 452	19 609	3,2
Non classé ailleurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Total par type de contrat	102 986	63 120	49 772	30 506	63 681	39 030	74 446	45 629	90 251	55 315	381 139	233 599	614 738	100,0
Total par an	166 106		80 278		102 711		120 075		145 566		614 738			
% Type Contrat	16,75	10,27	8,10	4,96	10,36	6,35	12,11	7,42	14,68	9,00	62,00	38,00	100,00	
% par an	27,02		13,06		16,71		19,53		23,68		100,00			

I. Tableau 15. Répartition des contrats de travail visés des travailleurs nationaux par branche d'activité et par genre

Branches d'Activité	2019		2020		2021		2022		2023		Total Général		TOTAL	%
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Agriculture, sylviculture et pêche	8 635	2 727	4 173	1 318	5 339	1 686	6 242	1 971	7 567	2 390	31 957	10 092	42 048	6,84
Mines et carrières	22 307	7 044	10 781	3 404	13 793	4 356	16 125	5 092	19 549	6 173	82 554	26 070	108 624	17,67
Fabrication	15 200	4 800	7 346	2 320	9 399	2 968	10 987	3 470	13 320	4 206	56 251	17 763	74 014	12,04
Électricité ; fourniture de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2 500	789	1 208	381	1 546	488	1 807	571	2 190	692	9 251	2 921	12 172	1,98
Approvisionnement en eau ; assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement	1 115	352	540	171	691	218	813	257	986	311	4 146	1 309	5 455	0,89
Construction	11 124	3 513	5 376	1 698	6 878	2 172	8 041	2 539	9 748	3 078	41 166	13 000	54 166	8,81
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	20 830	6 578	10 067	3 179	12 880	4 067	15 057	4 755	18 254	5 764	77 088	24 344	101 432	16,50
Transport et stockage	14 808	4 676	7 157	2 260	9 157	2 892	10 704	3 380	12 977	4 098	54 803	17 306	72 109	11,73
Activités d'hébergement et de restauration	3 937	1 243	1 903	601	2 434	769	2 846	899	3 450	1 089	14 569	4 601	19 170	3,12
Information et communication	2 795	883	1 353	427	1 728	546	2 020	638	2 449	773	10 345	3 267	13 612	2,21
Activités financières et d'assurance	9 986	3 153	4 826	1 524	6 175	1 950	7 218	2 279	8 751	2 763	36 956	11 670	48 626	7,91
Activités immobilières	1 742	550	842	266	1 077	340	1 259	398	1 527	482	6 447	2 036	8 483	1,38
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	813	257	393	124	503	159	588	186	712	225	3 009	950	3 959	0,64
Activités de services administratifs et de soutien	3 926	1 240	1 897	599	2 428	767	2 838	896	3 441	1 087	14 530	4 588	19 118	3,11
Éducation	543	171	262	83	336	106	392	124	476	150	2 009	634	2 643	0,43
Santé humaine et activités de travail social	1 769	559	855	270	1 094	346	1 279	404	1 551	490	6 549	2 068	8 616	1,40
Arts, spectacles et loisirs	11	3	5	2	7	2	8	3	10	3	41	13	54	0,01
Autres activités de services	153	48	74	23	95	30	111	35	134	42	568	179	747	0,12
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour leur propre usage	21	7	8	2	11	4	10	3	10	3	59	19	78	0,01
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	4 027	1 272	1 946	615	2 490	786	2 911	919	3 529	1 114	14 903	4 706	19 609	3,19
Non classé ailleurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL PAR GENRE	126 242	39 866	61 011	19 267	78 062	24 651	91 256	28 817	110 632	34 936	467 201	147 537	614 738	100,00
Total par an	166 108		80 278		102 713		120 073		145 568		614 738		100,00	
% Genre	20,54	6,48	9,92	3,13	12,70	4,01	14,84	4,69	18,00	5,68	76,00	24,00		
% par an	27,02		13,06		16,71		19,53		23,68		100,00			

III.3.2.1.3 mouvement des travailleurs nationaux : pertes d'emploi

Tableau 16. Répartition de motifs déclaration de perte d'emploi par branche d'activité

BRANCHES D'ACTIVITE	EXPIRATION NORMALE DU CONTRAT	LICENCIEMENT	DEMISSION	REVOCAATION	DECES	Total Général	
						TOTAL	%
Agriculture, sylviculture et pêche	152	78	165	40	35	469	2,63
Mines et carrières	207	105	224	54	47	637	3,57
Fabrication	362	185	394	95	82	1 117	6,26
Électricité ; fourniture de gaz, de vapeur et d'air conditionné	115	58	124	30	26	353	1,98
Approvisionnement en eau ; assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement	169	86	184	44	38	521	2,92
Construction	396	202	430	103	90	1 221	6,84
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	1 416	722	1 539	370	322	4 370	24,48
Transport et stockage	560	286	609	146	128	1 728	9,68
Activités d'hébergement et de restauration	270	138	294	71	62	834	4,67
Information et communication	337	172	367	88	77	1 041	5,83
Activités financières et d'assurance	588	300	639	154	134	1 815	10,17
Activités immobilières	188	96	204	49	43	580	3,25
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	37	19	40	10	8	115	0,64
Activités de services administratifs et de soutien	123	63	134	32	28	380	2,13
Éducation	318	162	345	83	72	980	5,49
Santé humaine et activités de travail social	81	41	88	21	18	250	1,40
Arts, spectacles et loisirs	112	57	122	29	26	346	1,94
Autres activités de services	14	7	16	4	3	45	0,25
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour leur propre usage	8	4	9	2	2	25	0,14
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	331	169	360	86	75	1 021	5,72
Non classé ailleurs	0	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL	5 785	2 951	6 286	1 510	1 317	17 850	100,00
<i>% par an</i>	<i>32,41</i>	<i>16,53</i>	<i>35,21569</i>	<i>8,46</i>	<i>7,38</i>	<i>100</i>	

III.3.2.2 CONTRATS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS

III.3.2.2.1. Contrats de travail des travailleurs étrangers programmés

Tableau 17. Evolution des contrats de travail des travailleurs étrangers programmés pour visa par province

PROVINCE	Années					Total Général	
	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
BAS-UELE	0	2	0	0	0	2	0,01
EQUATEUR	8	7	16	15	23	69	0,19
HAUT-KATANGA	1 895	1 698	3 297	2 565	4 838	14293	39,90
HAUT-LOMAMI	0	0	0	0	0	0	0,00
HAUT-UELE	44	136	80	241	117	618	1,73
ITURI	5	0	33	15	48	101	0,28
KASAI	2	2	3	1	4	12	0,03
KASAI-CENTRAL	1	2	0	0	0	3	0,01
KASAI-ORIENTAL	62	9	33	9	48	161	0,45
KINSHASA	2 679	2 335	2 874	2 300	4 218	14406	40,22
KONGO CENTRAL	31	18	22	21	32	124	0,35
KWANGO	0	0	1	1	1	3	0,01
KWILU	0	1	1	2	1	5	0,01
LOMAMI	0	0	0	0	0	0	0,00
LUALABA	980	249	1 194	606	1 755	4784	13,35
MAI-NDOMBE	0	0	4	1	6	11	0,03
MANIEMA	6	1	0	0	0	7	0,02
MONGALA	1	3	2	4	3	13	0,04
NORD-KIVU	88	48	198	142	291	767	2,14
NORD-UBANGI	0	0	0	0	0	0	0,00
SANKURU	1	0	0	0	0	1	0,00
SUD-KIVU	33	32	64	54	94	277	0,77
SUD-UBANGI	0	0	0	0	0	0	0,00
TANGANYIKA	1	1	1	82	1	86	0,24
TSHOPO	8	30	10	7	15	70	0,20
TSHUAPA	1	3	2	0	3	9	0,03
Total	5 846	4 577	7 835	6 066	11 498	35822	100,00
% Annuel	16,32	12,78	21,87	16,93	32,10	100	

Graphique 18. Répartition des contrats de travail visés des travailleurs nationaux par branches d'activités de 2019 à 2023

Branches d'Activités	Années					Total Général	
	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
Agriculture, sylviculture et pêche	22	18	22	18	65	145	1,75
Mines et carrières	126	166	166	166	601	1225	14,79
Fabrication	101	80	83	80	289	633	7,64
Électricité ; fourniture de gaz, de vapeur et d'air conditionné	7	3	5	3	107	125	1,51
Approvisionnement en eau ; assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement	3	5	11	5	18	42	0,51
Construction	48	84	62	84	304	582	7,03
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	550	426	496	427	1446	3345	40,40
Transport et stockage	96	66	82	66	239	549	6,63
Activités d'hébergement et de restauration	16	37	35	37	134	259	3,13
Information et communication	1	24	26	24	86	161	1,94
Activités financières et d'assurance	26	30	31	30	108	225	2,72
Activités immobilières	6	9	15	9	32	71	0,86
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1	16	11	16	57	101	1,22
Activités de services administratifs et de soutien	0	2	2	2	21	27	0,33
Éducation	0	3	4	3	10	20	0,24
Santé humaine et activités de travail social	4	9	11	11	39	74	0,89
Arts, spectacles et loisirs	10	7	10	7	25	59	0,71
Autres activités de services	16	85	76	85	307	569	6,87
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	47	0	0	0	0	47	0,57
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	2	3	3	3	10	21	0,25
Total	1082	1073	1151	1076	3898	8280	100,00
% Annuel	13,07	12,96	13,90	13,00	47,08	100,00	

III.3.2.2.2. Contrats de travail visés des travailleurs étrangers

Tableau 19. Evolution des contrats de travail visés des travailleurs étrangers

Provinces	Années					Total Général	
	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
BAS-UELE	0	1	0	0	0	1	0,01
EQUATEUR	7	7	6	8	29	57	0,69
HAUT-KATANGA	295	321	313	324	1 174	2 427	29,31
HAUT-LOMAMI	0	0	0	0	0	0	0,00
HAUT-UELE	4	9	3	6	22	44	0,53
ITURI	2	0	6	5	18	31	0,37
KASAI	1	0	3	1	4	9	0,11
KASAI-CENTRAL	1	1	0	0	0	2	0,02
KASAI-ORIENTAL	4	4	4	3	1 983	1 998	24,13
KINSHASA	644	656	632	545	33	2 510	30,31
KONGO CENTRAL	11	6	6	9	4	36	0,43
KWANGO	0	0	1	1	7	9	0,11
KWILU	0	1	1	2	0	4	0,05
LOMAMI	0	0	0	0	0	0	0,00
LUALABA	55	18	83	77	279	512	6,18
MAI-NDOMBE	0	0	1	1	4	6	0,07
MANIEMA	1	0	0	0	0	1	0,01
MONGALA	1	2	1	1	4	9	0,11
NORD-KIVU	36	18	58	59	214	385	4,65
NORD-UBANGI	0	0	0	0	0	0	0,00
SANKURU	1	0	0	0	0	1	0,01
SUD-KIVU	13	19	27	29	105	193	2,33
SUD-UBANGI	0	0	0	0	0	0	0,00
TANGANYIKA	1	1	1	2	7	12	0,14
TSHOPO	4	7	4	3	9	27	0,33
TSHUAPA	1	2	1	0	2	6	0,07
Total	1 082	1 073	1 151	1 076	3 898	8 280	100,00
% Annuel	13,07	12,96	13,90	13,00	47,08	100,00	

Tableau 20. Répartition des contrats de travail visés des travailleurs étranger par branches d'activités et par genre

Branches d'Activités	2019		2020		2021		2022		2023		Total Général			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	%
Agriculture, sylviculture et pêche	23	0	10	0	30	2	28	0	18	0	109	2	111	0,93
Mines et carrières	540	16	278	10	1 769	15	2 001	16	1 084	17	5 672	74	5 746	48,30
Fabrication	129	3	132	0	172	5	91	7	86	2	610	17	627	5,27
Électricité ; fourniture de gaz, de vapeur et d'air conditionné	13	0	3	0	19	0	3		4	0	42	0	42	0,35
Approvisionnement en eau ; assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement		0	0	0		0			0	0	0	0	0	0,00
Construction	530	0	390	0	78	0	238		94	0	1 330	0	1 330	11,18
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	221	6	190	0	617	6	409	3	228	1	1 665	16	1 681	14,13
Transport et stockage	103	3	37	0	104	0	39	1	17	4	300	8	308	2,59
Activités d'hébergement et de restauration	38	0	18	6	32	10	84	3	33	5	205	24	229	1,92
Information et communication	25	1	23	3	45	5	78	4	40	6	211	19	230	1,93
Activités financières et d'assurance	20	4	19	2	45	5	59	6	45	3	188	20	208	1,75
Activités immobilières	23	0	12		5		6		12	0	58	0	58	0,49
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2		5	2	17	12	1		0	5	25	19	44	0,37
Activités de services administratifs et de soutien	360	11	173	10	55	0	331	7	178	7	1 097	35	1 132	9,52
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0	0	0,00
Éducation	0	0	0	3	1	0	1		0	0	2	3	5	0,04
Santé humaine et activités de travail social	0	0	6	0	16	0	17	1	12	0	51	1	52	0,44
Arts, spectacles et loisirs	8	1	1	0	7	0	44	2	0	0	60	3	63	0,53
Autres activités de services	2	0	2	0		0			21	0	25	0	25	0,21
Activités des ménages en tant qu'employeurs ;activités indifférenciées des ménages en tant que Activités des organisations et organismes extraterritoriaux		0		0		0			0	0	0	0	0	0,00
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux		0	1	0	1	0	4		0	0	6	0	6	0,05
Total par an	2 037	45	1 300	36	3 013	60	3 434	50	1 872	50	656	241	11 897	897
Total	2082		1336		3073		3484		1922		11897			
% Annuel	17,50		11,23		25,83		29,28		16,16		100,00			

Tableau 21. Evolution des contrats de travail visés des travailleurs étranger par branches d'activités et par type de contrats

Branches d'Activités	2019		2020		2021		2022		2023		Total Général			
	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	Total	%
Agriculture, sylviculture et pêche	3	20	0	10	18	14	11	17	10	8	42	69	111	0,93
Mines et carrières	460	96	26	262	900	884	1156	861	462	639	3004	2742	5746	48,30
Fabrication	27	105	15	117	98	79	18	80	19	69	177	450	627	5,27
Électricité ; fourniture de gaz, de vapeur et d'air conditionné	10	3	0	3	10	9		3	2	2	22	20	42	0,35
Approvisionnement en eau ; assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement	0	0	0	0					0	0	0	0	0	0,00
Construction	488	42	390	0	30	48	165	73	48	46	1121	209	1330	11,18
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	108	114	30	160	373	250	123	289	84	145	718	958	1676	14,09
Transport et stockage	76	30	37		59	44	17	23	9	12	198	109	307	2,58
Activités d'hébergement et de restauration	29	9	14	10	22	20	50	37	25	13	140	89	229	1,92
Information et communication	3	23	26		21	30	33	49	34	12	117	114	231	1,94
Activités financières et d'assurance	5	19	0	21	18	32	9	56	33	15	65	143	208	1,75
Activités immobilières	10	13	0	12		9		6	0	12	10	52	62	0,52
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2		7		15	10	1		0	5	25	15	40	0,34
Activités de services administratifs et de soutien	360	16	183	0	28	27	240	98	169	16	980	157	1137	9,56
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	0	0			0			0	0	0	0	0	0	0,00
Éducation	0	0	3	0	0	1		1	0	0	3	2	5	0,04
Santé humaine et activités de travail social	0	0	0	6	0	16	15	3	0	12	15	37	52	0,44
Arts, spectacles et loisirs	3	6		1	7		30	16	0	0	40	23	63	0,53
Autres activités de services	0	2	2	0					0	21	2	23	25	0,21
Activités des ménages en tant qu'employeurs ;	0	0							0	0	0	0	0	0,00
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	0	0	1	0	1			4	0	0	2	4	6	0,05
Total par an	1584	498	734	602	1 600	1 473	1 868	1 616	895	1 027	6 681	5 216	11897	100,00
	14,96	4,70	6,93	5,69	15,11	13,91	17,65	15,27	8,45	9,70	63,11	49,27	112,38	
Total	2082		1336		3073		3484		1922		11897			
% Annuel	17,50		11,23		25,83		29,28		16,16		100			

Tableau 22. Evolution des contrats de travail des travailleurs par nationalité

1. AFRIQUE

Nationalité	Années										Total Général	
	2019		2020		2021		2022		2023		Total	%
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F		
ALGERIENNE	7	0	4	2	4	0	8	0	2	0	27	0,96
ANGOLAISE	0	0	1	0	0	0	2	0	1	0	4	0,14
BENINOISE	3	0	1	0	2	0	1	0	1	0	8	0,29
BOTSWANAISE	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	4	0,14
BURKINABE	2	0	2	0	5	0	4	0	2	0	15	0,54
BURUNDAISE	1	0	1	0	3	0	1	0	0	1	7	0,25
CAMEROUNAISE	15	0	5	0	21	1	28	3	11	1	85	3,04
CENTRAFRICAINE	0		0	0	1	0	0		0	0	1	0,04
CONGOLAISE/BRAZZA	8	0	2	0	3	0	11	0	4	0	28	1,00
DJIBOUTIENNE	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	3	0,11
EGYPTIENNE	5	0	0	0	8	0	11	0	5	0	29	1,04
EQUATO GUINEENNE	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,04
ETHIOPIENNE	1	0	1	0	1	0	3	0	0	0	6	0,21
GABONAISE	1	0	2	0	3	1	2	0	1	1	11	0,39
GHANEENNE	7	0	14	0	11	0	20	0	8		60	2,14
GUINEENNE	2	0	0	0	4	0	5	1	1		13	0,46
IVOIRIENNE	6	0	5	0	13	0	7	2	8	2	43	1,54
KENYANNE	12	1	9	0	7	2	13	0	10	0	54	1,93
LESOTHO	0		0	0	0	0	1			0	1	0,04
LIBERIANNE	0		0	0	0	0	1	0	0	0	1	0,04
MALAWITE	1	0	0	0	5	0	0	0		0	6	0,21
MALGACHE	7	1	2	0	1	1	0	0		0	12	0,43
MALIENNE	9	0	1	0	6	0	2	0	4	0	22	0,79
MAROCAINE	10	1	6	0	3	0	4	3		0	27	0,96
MAURICIENNE	4	1	2	0	7	0	6	0	3	1	24	0,86

MAURITANIENNE	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	4	0,14
MOZAMBICAINE	2	0	0	0	2	0	10	0	6	0	20	0,71
NAMIBIENNE	3	0	2	0	3	0	4	0		0	12	0,43
NIGERIANNE	3	0	11	1	11	2	12		5	0	45	1,61
NIGERIENNE	1	0	0	0	0	0	0			0	1	0,04
OUGANDAISE	1	0	1	1	2	0	4	1	1	0	11	0,39
RWANDAISE	3	0	0	0	0	0	0		1		4	0,14
SENEGALAISE	1	1	5	1	4	0	4		2		18	0,64
SIERRALEONAISE	0	0	0	0	1	0	0		0		1	0,04
SOUDANAISE	0	0	0	0	0	0	0		3	0	3	0,11
SUD AFRICAINE	364	6	139	7	255	10	370	10	205	5	1 371	48,98
SWAILLANDAISE	0		0	0	2	0	0	0	0	0	2	0,07
TANZANIENNE	11	0	7	0	14	0	15	0	5	0	52	1,86
TCHADIENNE	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0,07
TOGOLAISE	1	0	0	0	3	0	1	0	1	0	6	0,21
TUNISIENNE	14	0	9	0	10	0	19	0	9	1	62	2,22
ZAMBIENNE	55	0	152	0	30	0	62	3	31		333	11,90
ZIMBABWENNE	50	0	98	0	81	1	96		32	2	360	12,86
Total	614	11	484	12	529	18	730	23	364	14	2 799	100,00

2. AMERIQUE

Nationalité	Années										Total Général	
	2019		2020		2021		2022		2023		Total	%
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F		
AMERICAINE	10	0	0	0	2	0	3	0	0	1	16	13,22
BRESILIENNE	3	0	5	0	0	0	0	0	0	0	8	6,61
CANADIENNE	10	3	6	3	12	0	9		1	0	44	36,36
CHILIENNE	1	0	0	0	2	0	1		0	1	5	4,13
COLOMBIENNE	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	3	2,48
MEXICAINE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0,83
NICARAGUAYENNE	1	0	0	0	0	0	0		0	0	1	0,83
PERUVIENNE	20	0	20	0	0	0	1		1	0	42	34,71
VENEZUELIENNE	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0,83
Total	46	3	31	3	17	0	16	0	3	2	121	100,00

3. ASIE

Nationalité	Année										Total Général	
	2019		2020		2021		2022		2023		Total	%
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F		
AFGHANE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0,01
BANGLADESHI	11	0	15	0	22	0	13	0	16	0	77	0,94
CHINOISE	153	2	120	0	1224	12	1640	12	878	14	4055	49,75
INDIENNE	820	1	415	0	688	3	663	0	374	1	2965	36,38
INDONESIENNE	48	0	15	0	34	1	4	0	2		104	1,28
IRANIENNE	0	0	1	0	0	0	0	0	1		2	0,02
ISRAELIENNE	0		0	0	5	0	1	0			6	0,07
KAZAKHSTAN	0		0	0	0	0	6			0	6	0,07
LAOTIENNE	0		0	0	0	0	1	0		0	1	0,01
LIBANAISE	60	2	36	0	179	2	155	2	78	0	514	6,31
MONGOLIENNE	0	0	0	0	2	0	3	0		0	5	0,06
NEPALAISE	16	0	20	0	22	0	27	1	13	0	99	1,21
PAKISTANAISE	12	0	22	0	27	0	17		23	0	101	1,24
PALESTIENNE	2	0	0	0	2	0	1		0	0	5	0,06
PHILIPPINE	50	0	21	0	18	2	5	1	6	0	103	1,26
RUSSE	1	0	1	0	5	0	17	1	10		35	0,43
SRILANKAISE	1	0	0	0	3	0	1		4		9	0,11
SUD COREENNE	1	0	4	1	11	1	4	1	3	0	26	0,32
SYRIENNE	6	0	6	0	11	0	4	0	3	0	30	0,37
TAIWANAISE	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0,02
THAILANDAISE	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0,05
YEMITE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0,01
Total	1185	5	676	1	2253	21	2565	18	1412	15	8151	100,00

III.3.2.2.3. Mouvement des travailleurs étrangers

Tableau 23. Répartition des causes de pertes d'Emploi

PERTE EMPLOI DES ETRANGERS	2019	2020	2021	2022	2023	TOT. CAUSE	%
EXPIRATION NORMAL CT	348	859	656	288	79	2230	74,81
LICENCIEMENT	30	121	9	25	7	192	6,44
DEMISSION	70	57	54	193	113	487	16,34
DECES	0	0	3	3	0	6	0,20
AUTRES	22	12	3	7	22	66	2,21
TOTAL ANNUEL	470	1049	725	516	221	2981	100,00
% ANNUEL	15,77	35,19	24,32	17,31	7,41	100,00	

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION PONCTUELLE DE PRODUCTION DES STATISTIQUES DU TRAVAIL

II. COORDONNATEURS

1. Monsieur BEYA NGOMBE Fanon, Directeur Général
2. Monsieur MAVUNGU MBUNGA André, Directeur Général Adjoint

III. EXPERTS

1. Monsieur MUNGOMBA KITENGE Éric
2. Monsieur BITHOKO NTIKIYANZA Modeste
3. Monsieur MOTONDO EYA Cyriaque
4. Monsieur TSHOMBA LOSHIMA Michel
5. Madame KIKONGI N'LEMVO Blandine
6. Monsieur MUENDELA TAMBWE Elie
7. Madame NGOMA NTOTO Clémentine
8. Madame MANGUNGU ANABA Nana
9. Monsieur NKULU Estimé
10. Monsieur KANKIENZA DEVE Jean chou
11. Madame ILUNGA NGOMBE Laetitia
12. Monsieur MBUTA LEKI Blaise
13. Madame MALU BOYENGE Alpha
14. Monsieur KAKOLA MWANAKAHENGA Benjamin
15. Monsieur INATE MPIA Arnold
16. Monsieur WELA IKUSOLA Jean Jean Israel
17. Monsieur MBOMA Jean José

IV. APPOINTS

1. Monsieur MUZANY MUTOMB Dominique
2. Monsieur MBILE IFONGE Patrick
3. Monsieur RACHIDI BUSHIRI Bienvenu
4. Monsieur DAKUNDU BADI Ben
5. Monsieur BOLONGO YUMBE Bob
6. Monsieur MUZEY MUKINDA Jean
7. Monsieur NKOKO MIZABATA Emerson
8. Monsieur MUYASA MUAMBER Francis
9. Monsieur NZUKI MATUNDU Bodrick
10. Madame TSHINDIBU MWEPU Rachel



Agir Ensemble pour l'Emploi

www.onem.cd



6A, Avenue des Forces Armées, Kinshasa - Gombe